

Février 2020
Quatrième édition

SUIVI-EVALUATION DES INVESTISSEMENTS AGRÉÉS FOCUS 2015 : UN DISPOSITIF EMPIRIQUE

Rapport Economique et Financier sur les Entreprises Agréées en phase d'Exploitation



Suivi-Evaluation des Investissements

Agréés Focus 2015 : Un Dispositif Empirique





Amadou GON COULIBALY

Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat

La Côte d'Ivoire est un pays qui compte en Afrique et dans le monde. Elle a patiemment tissé la toile de son développement économique et social en dépit des difficultés socio-économiques et politiques auxquelles elle a dû faire face au cours de la dernière décennie. Sous l'impulsion et la conduite de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, la Côte d'Ivoire a rapidement retrouvé sa place dans le concert des nations et se positionne en bonne place dans la course à l'émergence, avec comme boussole les Plans Nationaux de Développement (PND) 2012-2015 et 2016-2020.

La fin prochaine de l'exécution du PND 2016-2020 permettra de faire le bilan des politiques nationales de développement sectorielles mises en place par le Gouvernement Ivoirien, l'objectif poursuivi étant l'amélioration des conditions de vie de nos populations, fondée sur une répartition équitable des fruits de la croissance de notre pays.

Cette ambition légitime doit avoir pour vecteur l'industrialisation de notre pays par une transformation locale de nos productions agricoles de base. L'accélération de la transformation structurelle de notre économie avec l'appui du secteur privé constitue un enjeu majeur de notre modèle économique.

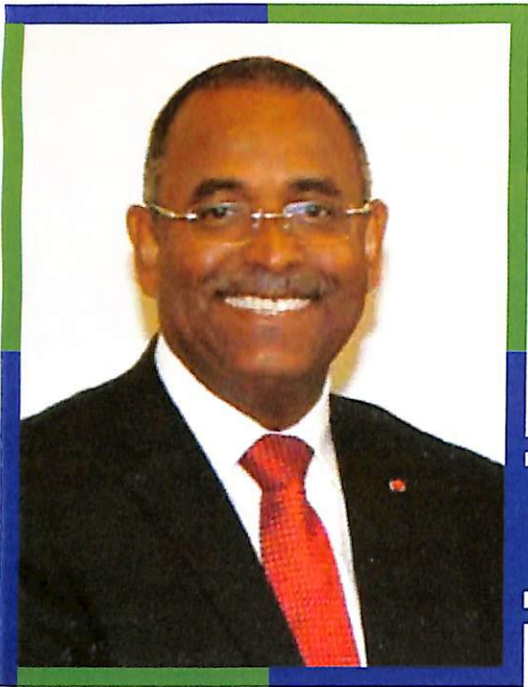
Au plan international, le Gouvernement Ivoirien met un point d'honneur à la réalisation des agendas internationaux tels que l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), l'agenda 2030 des Objectifs du Développement Durable (ODD) ainsi que les autres engagements internationaux contractés avec nos Partenaires Techniques et Financiers.

Le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), en tant que guichet unique de l'investissement privé, exerce pleinement ses rôles et missions assignés par le Gouvernement en faveur des investisseurs privés nationaux et étrangers.

Le présent rapport dont la thématique " Suivi-Evaluation des Investissements Agréés en Phase d'Exploitation, Focus 2015 : un Dispositif Empirique" qui constitue le quatrième du genre se veut un outil d'aide à la décision et d'analyse des impacts économiques, sociaux et environnementaux des entreprises éligibles au Code des Investissements.

Ce document, reflet d'une parfaite collaboration des acteurs de l'écosystème des investissements privés, intègre un ensemble d'informations utiles pour les membres du Gouvernement, les collectivités territoriales, les partenaires techniques financiers et la communauté des chercheurs dont les activités contribuent à l'émergence de la Côte d'Ivoire.





Patrick ACHI
*Ministre, Secrétaire Général de la Présidence, Président
du Conseil de Gestion du CEPICI*

Dans une économie libérale, l'investissement privé constitue un moteur de croissance et de la transformation structurelle économique.

C'est pourquoi, depuis l'année 2011, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire a fait de l'amélioration de l'environnement des affaires et de l'attraction des investissements privés tant nationaux qu'étrangers, son cheval de bataille.

Sur ce plan, la vision du Chef de l'Etat est de faire de notre pays un hub économique attrayant grâce à un environnement des affaires parmi les plus compétitif au monde.

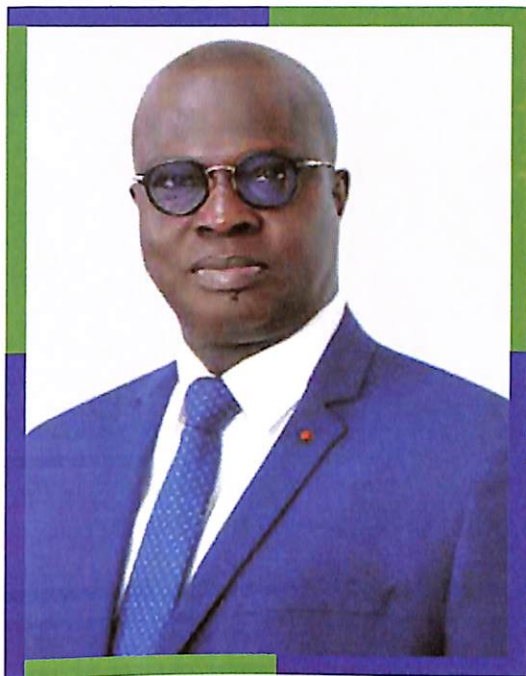
Ainsi, pour soutenir et relever ce défi, le Gouvernement a adopté une soixantaine de réformes dont la mise en œuvre est coordonnée par le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI).

Par ailleurs, la création récente d'un Ministère auprès du Premier Ministre chargé de la Promotion de l'Investissement Privé, confirme la volonté des plus hautes autorités de ce pays, de faciliter l'attractivité et de renforcer le cadre de gouvernance de l'écosystème de l'investissement privé.

Ce quatrième rapport dont la thématique est intitulée " Suivi-Evaluation des Investissements Agréés en Phase d'Exploitation, Focus 2015 : un Dispositif Empirique" permet aux acteurs et aux décideurs de l'investissement privé de disposer d'importantes informations sectorielles économiques, sociales et environnementales au travers du mécanisme de suivi & évaluation implémenté par le CEPICI.



MOT DU MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES.



Emmanuel Esmel ESSIS

Ministre auprès du Premier Ministre chargé de la Promotion de l'Investissement Privé
Directeur Général du CEPICI

Le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) présente chaque année depuis 2014, un rapport économique et financier sur les entreprises agréées et en phase d'exploitation.

Au cours de ces dernières années le CEPICI a renforcé son champ d'actions par la mise en œuvre du Portail Unique des Services à l'Investisseur : 225invest.ci et l'Identifiant Unique (IDU) qui participent à l'amélioration du climat des affaires recommandées par Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Le présent rapport sur les entreprises éligibles au Code des Investissement porte sur la thématique " Suivi-Evaluation des Investissements Agréés en Phase d'Exploitation, Focus 2015 : un Dispositif Empirique" constitue un condensé d'informations qualitatives et quantitatives sur les activités sectorielles des entreprises agréées au CEPICI tout en mettant en évidence l'effectivité des investissements qu'elles réalisent.

Ce rapport est bien évidemment d'un grand intérêt pour tous les acteurs de l'écosystème de l'investissement privé. Car il met en relief les enjeux du dispositif de suivi-évaluation destiné à mesurer les effets et les impacts économiques, sociaux et environnementaux des entreprises éligibles au Code des Investissements et à formuler des recommandations de politique économique en matière de promotion des investissements privés en Côte d'Ivoire.





REMERCIEMENTS



Nos remerciements particuliers vont à l'endroit de Monsieur Emmanuel Esmel ESSIS, Ministre auprès du Premier Ministre Chargé de la Promotion de l'Investissement Privé, Directeur Général du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) dont les encouragements et orientations stratégiques ont constitué la boussole ayant permis la réalisation de ce rapport.

Notre reconnaissance à Madame Solange AMICHIA, Directeur Général Adjoint du CEPICI, dont les conseils avisés nous ont favorablement guidé dans la définition des axes rédactionnels du présent rapport.

Nos remerciements à l'endroit de Monsieur Salomon Akré BIEFFO, Directeur de la Planification, des Etudes et de la Statistique, dont la coordination scientifique a constitué la source d'orientations pratiques à l'ensemble des experts de ce rapport.

Notre gratitude s'adresse également à Monsieur Cyrille Konan KOUADIO, Chef du Service Statistique et Suivi-Evaluation qui a dirigé avec professionnalisme l'équipe de rédaction.

A Messieurs Benjamin Etékou LEGBEDJI, Namory BAKAYOKO et Seydou Massanpienworo SANOGO, chargés d'études statistiques et de Suivi Evaluation des Investissements Privés, pour leur contribution technique dans l'élaboration de l'actuel rapport.

A Messieurs Batily Hyppolyte-René YAO et Ibrahima Amadou SAKHO, assistants des études statistiques et de Suivi-Evaluation des investissements privés et à Mademoiselle Fanta RODRIGUE, élève ingénieure Statisticienne Economiste, pour leur appréciable contribution.

Madame Viviane NEZIT KOUASSI, assistante de Direction à la DPES, dont l'expérience professionnelle incontestable a contribué à la réussite des opérations de collecte des données auprès de la population cible d'enquête.

Remerciements à Messieurs Hugues MENSAH et Jean-Louis NIAGNE chefs de projets à la DPES pour la qualité de leurs participations aux travaux techniques.

A tous les collègues du CEPICI notamment, Mesdames Sandrine TEGNAN, Directrice du Guichet Unique, Mariam SYLLA, Chef de Service à la DCRP, Messieurs Hervé ADOM, Romaric ATCHOUROU, Ulysse GUILLAO respectivement Directeur Administratif et Financier, Directeur à la DCRP et Chef de Service Qualité et Développement Durable pour leur forte participation aux travaux techniques de réalisation de ce rapport.

Enfin, notre gratitude aux experts nationaux issus du Ministère du Plan et du Développement (MPD) de l'Institut National de la Statistique (INS), la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale de l'Emploi (DGE), la Direction Générale des Impôts (DGI), la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de L'Ouest (BCEAO), et de l'Ecole Nationale de la Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA).

Nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance totale car, leurs appuis techniques ont évidemment contribué à assurer la qualité des recherches nécessaires à l'élaboration du rapport tout en garantissant son envergure nationale.



ABREVIATIONS & SIGLES



ACP

Afrique-Caraïbes-Pacifiques

AFrEA

African Evaluation Association

AGEFOP

Agence Nationale de la Formation Professionnelle

AGOA

African Growth Opportunities Act

ANDE

Agence Nationale De l'Environnement

APEC

Asia-Pacific Economic Coopération

API

Agence de Promotion de l'Investissement

BA

Bénéfices Agricoles

BCEAO

Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BDP

Balance Des Paiements

BIC

Bénéfices Industriels et Commerciaux

BIT

Bureau international du travail

BNC

Bénéfices Non Commerciaux

BTP

Bâtiments et Travaux publics

CEDEAO

Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest

CEPICI

Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire

CEO

Chief Executive Officer

CNPS

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

CNUCED

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

CSIP

Comité National de Suivi-évaluation des Investissements Privés

DB

Doing Business

DGD

Direction Générale des Douanes

DGE

Direction Générale de l'Emploi

DGI

Direction Générale des Impôts

DPES

Direction de la Planification, des Etudes et de la Statistique

DOEM

Direction de l'Observatoire de l'Emploi et des Métiers

DESSE

Direction des Etudes, des Statistiques et du Suivi-Evaluation de l'Emploi



EEMCI

*Enquête Nationale sur l'Emploi
auprès des Ménages en Côte d'Ivoire*

ENSETÉ

*Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi
et le Travail des Enfants*

EPFTE

Enquête sur les Pires Formes de Travail des Enfants

FCFA

Francs de la Communauté Financière Africaine

FMI

Fonds Monétaire International

IDE

Investissements Directs Etrangers

IDN

Investissements Directs Nationaux

INS

Institut National de la Statistique

Mds

Milliards

MEPS

Ministère de l'Emploi et de la Protection
Sociale

OCDE

Organisation de Coopération
et de Développement Economique

PFS-CI

Plateforme de Service en Côte d'Ivoire

PIB

Produit Intérieur Brut

PIP

Programme des Investissements Publics

PME

Petites et Moyennes Entreprises

PND

Plan National de Développement

PNE

Plan National de l'Emploi

PNUD

Programme des Nations Unies pour le
Développement

PPP

Partenariat Public-Privé

PPBSE

Prospection, Planification, Programmation,
Budgétisation, Suivi- Evaluation

RFE

Réseau Francophone de l'Evaluation

RGPH

Recensement Général de la population
et de l'Habitat

RIAFPI

Réseaux International des Agences
francophones de Promotion des Investissements

RISE

Réseau Ivoirien de Suivi Evaluation

SINAPSE

Système Intégré d'Analyse, de Programmation
et de Suivi-Evaluation

TVA

Taxe sur la Valeur Ajoutée

UE

Union Européenne

SWOT

Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats

WAIPA

World Association of Investment Promotion
Agencies

ZES

Zones Economiques Spéciales





**MESSAGES
CLÉS**

Ce quatrième rapport économique et financier sur les entreprises agréées en phase d'exploitation : focus 2015 intitulé " Suivi- Evaluation des Investissements Agréés : un dispositif empirique" vise à présenter, l'intérêt de la méthode qui sous-tend leur profilage et l'analyse de leur contribution économique et sociale.

Le niveau global des investissements réalisés par les entreprises agréées est de 613 milliards de FCFA sur la période allant de 2015 à 2017, soit un taux de réalisation de 159% par rapport au prévisionnel.

Une contribution significative de 50,3% des investissements domestiques est indiquée dans le rapport contre 49,7% du montant total des investissements réalisés au titre des Investissements Directs Etrangers (IDE).

Les secteurs d'activité les plus compétitifs en matière de réalisation des projets d'investissements agréés sont notamment l'agro-industrie, l'agro-alimentaire, le Transport /Entreposage, les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) et l'industrie chimique.

Cette réussite de réalisation des projets d'investissements des entreprises évaluées en 2015 est caractérisée par 77% d'entre elles localisées dans la zone A contre 13% en zone B et 10% en zone C.

Aussi est-il indiqué que 93% des investissements réalisés sont issus du régime d'agrément avec 32% pour les Petites et Moyenne Entreprises (PME) et une part significative des projets en développement d'activité des entreprises éligibles au code des investissements contre 43% en création d'activité.

Au niveau économique, les entreprises agréées ont généré 797 milliards de FCFA de valeur ajoutée sur la période allant de 2015 à 2017 soit 3% de la valeur ajoutée globale du secteur privé national.

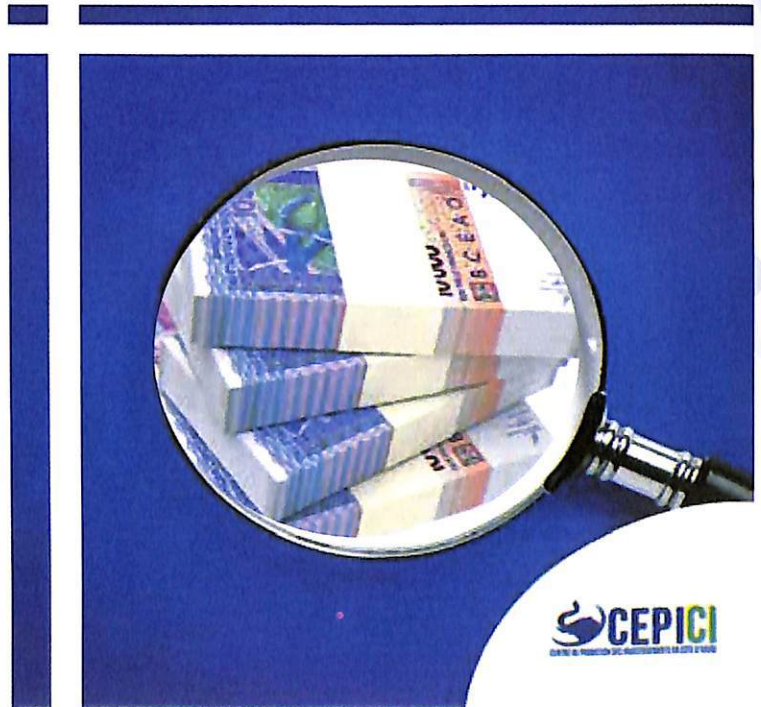
Les entreprises agréées ont également produit 35 milliards de recettes fiscales à l'Etat de Côte d'Ivoire entre 2015 et 2017, représentant 0,5% des recettes fiscales totales enregistrées par les régies financières publiques.

Le rapport fait observer que 2685 nouveaux emplois sont créés par les entreprises agréées sur la période 2015 et 2017 et 91% sont occupés par les nationaux.

Ces emplois ont généré 24, 4 milliards de FCFA de recettes sociales. Le rapport met aussi en évidence le fort impact du développement régional par la promotion de l'investissement privé.

A ce titre, ce sont plus de 15 régions et districts qui sont directement impactés par la réalisation des investissements agréés au travers de plus de 49 entreprises nouvellement créées et implantées dans le pays.

Le rapport mentionne d'importantes recommandations de politique d'investissement privé au titre notamment de la traçabilité, de la pérennité et de la mesure de l'impact économique et social des entreprises agréées.



**RESUME DES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES DU SUIVI-EVALUATION
DES ENTREPRISES AGREEES EN PHASE D'EXPLOITATION :
FOCUS 2015**



IMPACT FINANCIER

- * 613 milliards de F CFA d'investissements réalisés
- * 159% de taux de réalisation
- * 50,3% d'IDN

CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES

- 115 TRACEES,
 - 78% en Zone A, 13% en Zone B et 10% en Zone C
- 93% au régime d'agrément
- 32% de PME
- 57% en Développement d'activité

IMPACT ECONOMIQUE

Générées sur la période 2015 - 2017

797 milliards F CFA de Valeur Ajoutée
Soit 2,97% de la VA générée par le secteur privé

35 milliards F CFA de Recettes Fiscales
Soit 0,50% des recettes fiscales nationales

IMPACT SOCIAL

2 685



91% de nationaux

24,4 milliards F CFA de recettes sociales générées de 2015 à 2017

IMPACT SUR LE PND 2012 - 2015

Sur la période 2012 - 2015, les entreprises agréées en phase d'exploitation ont contribué au plan national à :

- * 32% des investissements réalisés
- * 15% des emplois réalisés

DEVELOPPEMENT REGIONAL

- + 15 Régions et Districts impactés directement
- + 49 entreprises nouvellement créées



**TABLE
DES MATIÈRES**



Mot du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat :.....	2
Mot du Président du Conseil de Gestion :.....	3
Mot du Ministre Auprès du Premier Ministre Chargé de la Promotion des Investissements Privés :.....	4
Remerciements :.....	5
Abréviations et sigles :.....	7
Liste des illustrations :.....	16
Tableaux :.....	16
Graphiques:.....	17
1- Contexte Economique:.....	19
1.1- Au niveau international :.....	19
1.2- Au niveau national :.....	19
1.2.1- Performances économiques de la Côte d'Ivoire :.....	21
1.2.2- Réformes pour l'amélioration du climat des affaires :.....	21
1.2.3- Présentation, rôle et missions du CEPICI :.....	22
a) Présentation :.....	22
b) Rôle et missions :.....	22
2- Objectifs du rapport :.....	23
2.1- Objectif général :.....	23
2.2- Objectifs spécifiques :.....	23
3. Revue de littérature économique :.....	23
3.1- Revue de littérature sur le suivi-évaluation des investissements privés :.....	24
a) Concepts de suivi et évaluation :.....	24
b) Approches du suivi-évaluation :.....	24
c) Méthode et outils :.....	25
3.2- Revue de littérature sur les incitations à l'investissement privé :.....	26
4.Importance de la mise en œuvre d'un dispositif de suivi évaluation dans l'attraction des investissements privés :.....	28
4.1- Panorama d'outils d'attraction des investissements privés :.....	28
4.2- Les enjeux de la mise en œuvre du dispositif de suivi évaluation dans l'attraction des investissements privés :.....	29
5.Présentation des différents dispositifs de suivi évaluation existant au plan national et interne :.....	30
5.1- Au plan national :.....	30
5.1.1- Dispositifs de suivi évaluation des investissements privés et publics :.....	30
5.1.2-Dispositifs de Suivi Evaluation de l'Emploi :.....	30

5.1.3- Dispositifs de suivi évaluation des recettes fiscales :.....	32
5.2- Au plan interne :.....	32
5.2.1- Dispositif de suivi-évaluation des intentions d'investissements agréés :.....	32
5.2.2- Dispositif de suivi évaluation des investissements agréés ex-post :.....	32
6. Analyse diagnostique du suivi évaluation des investissements agréés ex-post :.....	33
6.1- Diagnostic de la démarche conceptuelle :.....	33
6.2- Diagnostic de la démarche organisationnelle :.....	35
7.- Evolution du dispositif de suivi évaluation des investissements :.....	35
7.1- Approche conceptuelle de la digitalisation du système de suivi évaluation :.....	35
7.2- Dispositif de suivi évaluation et captage des investissements privés globaux :.....	35
8.- Suivi-évaluation des entreprises agréées en 2015 :.....	37
8.1- Analyse de la traçabilité des entreprises agréées :.....	37
8.1.1- Analyse descriptive de la traçabilité :.....	37
8.1.2- Analyse de la corrélation entre la traçabilité et les caractéristiques des entreprises :.....	41
8.1.3- Analyse économétrique de la traçabilité :.....	42
8.1.4- Interprétation des résultats et discussions :.....	42
8.2- Origine des investissements sur la période 2015-2017 :.....	43
8.3- Contribution économique des entreprises agréées :.....	45
8.4- Contributions sociales des entreprises évaluées :.....	46
8.5- Analyse de la mortalité des entreprises agréées en 2015 et perspectives de croissance :.....	47
8.6- Analyse des contraintes et attentes des investisseurs :.....	48
8.7- Revue synoptique des résultats de suivi évaluation sur la période 2012-2015 :.....	50
9.- Recommandations de politique d'investissements privés agréés :.....	53
ANNEXE :.....	54
 LISTE DES ILLUSTRATIONS	
Tableaux	
Tableau 2 Méthodes et outils utilisés pour le suivi & évaluation des projets d'investissement :.....	25
Tableau 3 Analyse SWOT de la démarche méthodologique et scientifique :.....	34
Tableau 4 Analyse SWOT de la démarche organisationnelle :.....	35
Tableau 5 Analyse SWOT de la digitalisation du système de suivi évaluation des investissements :.....	36
Tableau 6 Résultat de l'estimation du modèle :.....	42
Tableau 7 Part de la valeur ajoutée des entreprises évaluées sur la période 2015-2017 :.....	45
Tableau 8 Recettes fiscales générées par les entreprises évaluées :.....	46

Tableau 9 Nouveaux emplois créés par les entreprises évaluées sur la période 2015-2017 :	46
Tableau 10 Recettes sociales générées par les entreprises évaluées :	47
Tableau 11 Tableau synoptique annuel des résultats de suivi évaluation 2012-2015 :	51
Tableau 12 Analyse des liaisons entre la traçabilité des entreprises et leurs caractéristiques :	61
Tableau 13 Choix du modèle binaire :	62
GRAPHIQUES	
Graphique 1 Traçabilité des entreprises agréées en 2015 en phase d'exploitation :	39
Graphique 2 Traçabilité des entreprises selon le régime d'incitation à l'investissement :	39
Graphique 3 Répartition des entreprises agréées en 2015 en phase d'exploitation par zone d'implantation selon la traçabilité :	39
Graphique 4 Traçabilité des entreprises selon leur typologie et selon le type d'investissement :	40
Graphique 5 Traçabilité des entreprises selon le secteur d'activité :	41
Graphique 6 Traçabilité des entreprises agréées selon la typologie de l'actionariat :	41
Graphique 7 Répartition des investissements réalisés selon l'origine sur la période 2015-2017 :	43
Graphique 8 Répartition, des IDE réalisés selon le continent sur la période 2015-2017 :	44
Graphique 9 Répartition des investissements réalisés selon le pays d'origine sur la période : 2015-2017 (en FCFA) :	44
Graphique 10 Répartition des investissements réalisés selon les régions sur la période 2015-2017 :	44
Graphique 11 Répartition par secteurs d'activités de la valeur ajoutée générée par les entreprises évaluées :	45
Graphique 12 Contribution des entreprises évaluées à la sécurité sociale (Mds de F CFA) :	46
Graphique 13 Synoptique des entreprises agréées en 2015 selon le niveau de pérennité :	47
Graphique 14 Synoptique des difficultés rencontrées par les entreprises évaluées :	50
Graphique 15 Contribution des entreprises agréées aux objectifs de mobilisation des investissements privés :	51
Graphique 16 Contribution des entreprises agréées aux objectifs de création des emplois :	51
Graphique 17 Répartition des investissements réalisés selon l'origine et l'année par les entreprises agréées durant la première phase du PND : 2012-2015 :	51
Graphique 18: Carte régionale des investissements annuels réalisés de 2012 à 2015 par les entreprises agréées au CEPICI :	52
Graphique 19: Carte régionale de la valeur ajoutée annuelle générée de 2012 à 2015 par les entreprises agréées au CEPICI :	52



1- Contexte Economique

1.1- Au niveau international

L'investissement privé se présente comme le pilier de la croissance économique.

C'est pourquoi, toutes les économies des pays tant en voie de développement qu'industrialisés accordent une place privilégiée à la promotion de l'investissement privé.

De grandes puissances économiques comme les Etats Unis d'Amérique et la Chine élaborent des stratégies d'attraction permettant de mobiliser plusieurs milliards de dollars d'investissements directs nationaux et étrangers pour le développement en vue de la compétitivité de leur secteur privé.

Le Rwanda et surtout l'Ethiopie se sont positionnés au cours de ces dernières années comme des destinations privilégiées pour les investissements directs étrangers (IDE) à destination de l'Afrique.

Le flux d'IDE a permis à l'Ethiopie d'enregistrer une croissance économique de 8,2% en 2018 pour se classer comme la deuxième économie ayant la plus forte croissance au monde après le Ghana (8,3%) et devant la Côte d'Ivoire (7,4%), (Banque mondiale, 2018).

Cette embellie pour l'attraction des IDE dans ces pays reste des cas significatifs dans un environnement économique morose, marqué par un essoufflement de la croissance économique mondiale (3,1%) et particulièrement de la Chine (6,6%).

En effet, le taux de croissance du PIB mondial en 2018 est de 3,1% avec une projection de 3% en 2019 selon la Banque Mondiale.

Cependant, les performances économiques de l'Afrique de manière globale sont favorables par rapport aux années antérieures avec un taux de croissance du PIB de 3,5% en 2018 et une estimation de 4% en 2019 selon le rapport « perspectives économiques en Afrique 2019 » de la Banque Africaine de Développement.

En outre, le continent africain n'avait capté qu'une proportion très faible des IDE en 2017 selon la CNUCED (3%).

Cette part d'IDE à destination du continent africain en 2017 était en contraction de 21% par rapport à l'année antérieure.

Ainsi, la mise en place et le renforcement d'un dispositif de suivi-évaluation s'avère nécessaire pour l'analyse des déterminants de la prise de décisions d'investir.

Il permet d'une part de collecter et mettre à la disposition des décideurs, les informations sur les variables économiques et d'autre part de faire leur évaluation afin d'optimiser les politiques publiques en matière de promotion de l'investissement privé

1.2- Au niveau national

En dépit de l'environnement mondial, l'économie de la Côte d'Ivoire a affiché une croissance de 7,4% en 2018, soutenue par la demande extérieure de produits agricoles et pétroliers, et par une demande intérieure accrue résultant de grands projets d'investissement et de la consommation des ménages.

Cette dynamique dans l'activité économique pourrait s'expliquer par l'amélioration du climat des affaires.

En effet, la Côte d'Ivoire, en plus d'avoir gagné 67 places dans le classement Doing Business, a figuré à trois reprises dans le top 10 des pays les plus réformateurs au monde soit en 2014, 2015 et 2019.

Les différentes parties prenantes au processus de l'accélération structurelle de l'économie doivent disposer d'outils stratégiques de suivi de leurs objectifs, en évaluant périodiquement les résultats escomptés.

La mise en place de dispositifs de suivi-évaluation innovants s'est révélée nécessaire dans l'administration et dans les entités sectorielles en charge de la gestion des fondamentaux de l'économie en particulier, notamment, les recettes fiscales, l'emploi, l'investissement public et privé.

L'on peut citer entre autres :

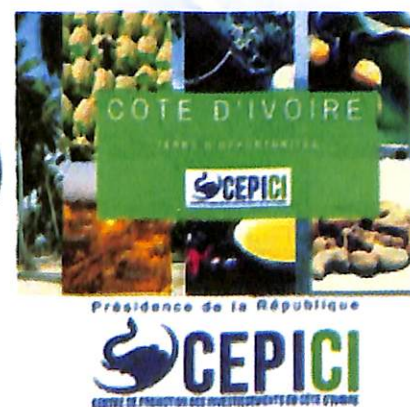
- le dispositif de la carte emploi du Ministère de l'emploi et de la protection sociale qui permet de fournir les informations actualisées sur la situation de l'emploi en Côte d'Ivoire,
- le dispositif du Système Intégré, d'Analyse, de Programmation et de Suivi-Evaluation (SYNAPSE) à travers la chaîne Prospection, Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi-Evaluation (PPPBSE) du Ministère du plan et du développement,
- le dispositif de la Balance des Paiements de la BCEAO, qui permet de mettre en évidence entre autres, les IDE issus de compte des opérations de capital.

En plus des dispositifs sectoriels existants, les missions du CEPICI ont été renforcées à travers la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation définie dans son décret de création (N°2012-867 du 06 septembre 2012).

Toutes ces initiatives sont renforcées par les activités du Réseau Ivoirien de Suivi et de l'Evaluation (RISE), affilié au Réseau Francophone de l'Evaluation (RFE), qui constituent des plateformes indépendantes de réflexion et de formation sur les bonnes pratiques en matière de suivi-évaluation en Côte d'Ivoire et dans les pays de la zone francophone.

L'importance du suivi-évaluation dans la conduite des politiques publiques a été également amplifiée au cours de l'année 2018, à travers l'organisation par la Banque Africaine de Développement en 2018 de la « Semaine de l'évaluation »

La mesure de l'impact des actions pour l'amélioration des conditions de vie des populations est de plus en plus importante pour les partenaires au développement mais aussi pour les gouvernants..



1.2.1- Performances économiques de la Côte d'Ivoire

Depuis 2012, la Côte d'Ivoire a enregistré des performances remarquables dans les secteurs majeurs de son économie. Avec ses 24,6 millions d'habitants (Recensement Général de la Population et de l'Habitat, R.GPH 2014), le taux de croissance du PIB de la Côte d'Ivoire a oscillé entre 8% et 7,4 % de 2016 à 2018. En ce qui concerne la dette publique, elle est estimée à environ 48,3 % du PIB en 2017 (Ministère de l'Économie et des Finances). L'inflation est maîtrisée et estimée à 0,5 % en 2018. La mise en œuvre du Code des Investissements de 2012 a permis au secteur privé de prendre une place de plus en plus importante dans l'économie ivoirienne. Ainsi, le taux d'investissement a progressé jusqu'à atteindre 19,5 % en 2017 et 20,8 % en 2018. L'économie ivoirienne présente des perspectives encourageantes avec un taux d'investissement privé passant de 12% en 2017 à 13,3% en 2018, et une prévision établie à 15% en 2019.

L'apport de 3 500 milliards de FCFA d'investissements privés enregistrés au CEPICI entre 2013 et 2018 à travers les demandes d'agrément, confirme la vitalité retrouvée. Sur cette même période, les flux des IDE en provenance d'Europe et d'Asie et captés par le CEPICI, cumulent un montant, respectivement, de 719 milliards de F CFA et 336 milliards de F CFA, et 1 041 milliards de F CFA en provenance des pays d'Afrique.

Grâce à ces performances, dues essentiellement à la mise en œuvre des Plans Nationaux de Développement (PND) réussis, la Côte d'Ivoire exerce une influence économique considérable dans la Sous-Région Ouest Africaine. En définitive, les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire s'annoncent prometteuses avec une croissance forte et soutenue dans un cadre macro-économique stable favorisant l'amélioration des conditions de vie des populations.

1.2.2- Réformes pour l'amélioration du climat des affaires

Depuis 2012, le gouvernement ivoirien s'est engagé, avec l'appui des partenaires techniques, au processus d'amélioration du climat des affaires en initiant plusieurs réformes du cadre macro-économique et sectoriel des activités. Le référentiel DOING BUSINESS de la Banque Mondiale, auquel la Côte d'Ivoire adhère, est un indice qui évalue la réglementation applicable aux entreprises du secteur privé, notamment aux petites et moyennes entreprises sur les onze (11) étapes de leur cycle de vie. Dans ce cadre, quatre-vingt-cinq (85) projets de réformes structurelles et institutionnelles ont été initiés et mis en œuvre par le CEPICI, de 2013 à 2019, ce qui a propulsé la Côte d'Ivoire de la 177ème place en 2013 à la 110ème en 2019 de l'indice DOING BUSINESS. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a figuré trois fois dans le top 10 des pays les plus réformateurs au monde.

Les principales réformes entreprises sont citées en annexe du présent rapport.

1.2.3- Présentation, rôle et missions du CEPICI

a) Présentation

Placé sous l'autorité et la tutelle de la Présidence de la République, le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) est un établissement public à caractère administratif. L'article 4 du décret N° 2012-867 du 06 septembre 2012 portant création du CEPICI, stipule qu'il est le Guichet Unique de l'investissement direct en Côte d'Ivoire, et, à cet effet, « il fédère, coordonne et rationalise l'ensemble des initiatives et actions gouvernementales en matière de promotion des investissements et de développement du secteur privé. »

b) Rôle et missions

Les missions du CEPICI revêtent un caractère transversal qui lui confère un rôle dédié à l'accompagnement du secteur privé et d'interface entre celui-ci et l'Etat, afin d'accroître les investissements privés en Côte d'Ivoire.

A cette fin, le CEPICI est chargé :

1. D'assurer, par son Guichet Unique de l'investisseur, notamment :
 - La facilitation des formalités administratives relatives à la création, à l'exploitation, à la transmission ou à l'extension des entreprises. Les administrations et organismes concernés par ces formalités sont, à cet effet, regroupés au sein du CEPICI ;
 - La contribution à la réduction des coûts et délais relatifs à ces formalités ;
 - La réception et l'instruction des demandes des investisseurs pour le bénéfice des avantages du code des investissements ;
 - La réception et l'instruction des demandes des investisseurs pour l'obtention de terrains à usage industriel ;
2. D'instruire, délivrer et retirer les agréments à l'investissement ;
3. D'assurer la promotion et l'attraction des investissements directs nationaux et étrangers en Côte d'Ivoire.
4. De contribuer à toutes les actions qui concourent à l'amélioration de l'environnement des affaires et de formuler des propositions au gouvernement ;
5. De contribuer à la mise en œuvre, en tant qu'Agent d'exécution, des programmes du Gouvernement et des Partenaires au développement en faveur du secteur privé en Côte d'Ivoire ;
6. D'être une plateforme de rencontre, d'échanges et de concertation entre le secteur public et le secteur privé, afin d'initier et de formuler des propositions au Gouvernement pour répondre aux préoccupations du secteur privé.



2- Objectifs du rapport

2.1- Objectif général

L'objectif général est de présenter l'intérêt du dispositif de suivi-évaluation comme un instrument essentiel pour la mesure de l'impact social et économique réel des investissements privés.

2.2- Objectifs spécifiques

Il s'agira de :

- Présenter la démarche empirique qui sous-tend le suivi-évaluation des projets d'investissements privés ;
- Mettre en évidence l'importance d'un dispositif de suivi-évaluation des investissements privés ;
- Présenter les différents dispositifs de suivi évaluation existants au plan national et au sein du CEPICI ;
- Faire un diagnostic du dispositif de suivi évaluation des investissements agréés et présenter les perspectives ;
- Faire le profilage et l'analyse de la contribution socio-économique des entreprises agréées en 2015 et en phase d'exploitation ;
- Formuler des recommandations de politiques d'investissement privé.

3. Revue de littérature économique

La conduite des politiques de développement social et économique par les gouvernements constitue l'un des objectifs visés par l'attraction

des investissements privés. Ainsi, de nombreux pays ont adopté des politiques en termes de facilitation à l'investissement, notamment les mesures d'incitations. Toutefois après la réalisation des investissements projetés, les problématiques liées entre autres à la traçabilité, à la pérennité et aux études d'impacts socio-économiques et environnementales des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements nécessitent d'être résolues à travers la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation.

Plusieurs instances au plan mondial interviennent dans le domaine des investissements privés. La plus connue demeure la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), organe des Nations Unies chargé de promouvoir un développement économique durable à travers le commerce, la finance, l'investissement et la technologie. Elle intervient dans plusieurs domaines notamment celui de l'investissement et de l'entreprise et offre des services spécialisés aux Etats membres sur les questions relatives à l'investissement et au développement des entreprises .

Depuis 1991, la CNUCED produit le "rapport sur l'investissement dans le monde" qui traite de l'évolution des IDE dans le monde, selon des thématiques sectorielles.

² La CNUCED EN BREF: https://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/osgciomisc2017_fr.pdf?user=17

Ce rapport est le résultat d'enquêtes auprès des Etats et des multinationales. Outre la CNUCED, il existe des instances regroupant les Agences de Promotions des Investissements (API).

Il s'agit notamment de l'Association Mondiale des Agences de Promotion des Investissements (WAIPA) créée en 1995 à Genève (Suisse) et du Réseau International des Agences Francophones de Promotion des Investissements (RIAFPI) créé le 17 mars 2014 à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Ces organes ont pour rôle d'accompagner les API et de renforcer leurs capacités.

Sur le continent européen, les investissements privés sont évalués dans de nombreux pays. Le programme PRO-INVEST initié par l'Union Européenne en faveur des pays de l'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) pour la promotion des investissements et le transfert de technologie vise à favoriser l'investissement national, transfrontalier et étranger.

Le suivi en matière d'assistance des entreprises dans les secteurs porteurs de l'ACP se réalise au travers du programme PRO-INVEST.

Au niveau des pays africains, des dispositifs de suivi évaluation des investissements privés sont opérationnels notamment en Côte d'Ivoire où le CEPICI conduit des missions de suivi évaluation depuis 2013 auprès des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements.

3.1- Revue de littérature sur le suivi-évaluation des investissements privés

a) Concepts de suivi et évaluation

De nombreuses définitions du suivi & évaluation existent pour toutes les organisations nationales et internationales en matière de gestion des projets et programmes d'investissements.

Le suivi est un processus continu de collecte systématique d'informations, selon des indicateurs choisis, pour fournir aux gestionnaires et aux parties prenantes d'une activité en cours, des données sur les progrès réalisés, les objectifs à atteindre et l'utilisation des capitaux alloués (OCDE, 2002).

Quant à l'évaluation, c'est une mesure, aussi systématique et objective que possible, des résultats d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en vue de déterminer sa pertinence, sa cohérence, l'efficacité de sa mise en œuvre, son efficacité et son impact ainsi que la pérennité des effets obtenus (Banque Mondiale).

Ainsi le suivi & évaluation permet d'obtenir l'information requise pour la bonne gestion du projet d'investissement et pour la satisfaction de l'ensemble des obligations de redditions de comptes.

b) Approches du suivi-évaluation

De façon générale les approches de suivi et de l'évaluation peuvent être catégorisées selon qu'elles soient de nature conventionnelle (top-down) ou de nature participative (bottom-up).

L'approche conventionnelle du suivi et de l'évaluation se base exclusivement sur les besoins des bailleurs de fonds et des décideurs (Estrella et al, 2004). Elle a pour principal objectif d'analyser la mesure dans laquelle les résultats prévus lors de la planification du projet d'investissement ont été atteints.

L'approche participative, quant à elle, est davantage axée sur l'analyse de données qualitatives, sur l'apprentissage et sur l'inclusion des parties prenantes dans le processus. Tout comme l'approche conventionnelle, on recherche à y définir la mesure dans laquelle les objectifs prévus ont été atteints.

c) Méthode et outils

Il existe une très grande variété de méthodes et d'outils permettant le suivi et l'évaluation des projets d'investissement.
Tableau 2: Méthodes et outils utilisés pour le suivi & évaluation des projets d'investissement

Outils	Intérêts/valeurs ajoutées	Points forts	Points faibles
Les Indicateurs de performance	Permet d'apprécier par rapport aux objectifs		Un grand nombre d'indicateurs peut rendre le système de suivi-évaluation difficile à appliquer
Le cadre logique	Outil de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) permettant la définition des objectifs de projet programme ainsi que la détermination des liens de causalités escomptés.	<ul style="list-style-type: none"> • Implique une évaluation des risques • Formule des mesures correctives. • Synthétise l'information du projet et programme d'investissement simple et complexe 	Une logique pouvant occulter certains résultats difficilement mesurables.
Enquêtes, questionnaire et entretiens	<ul style="list-style-type: none"> • Permettent de déterminer la situation de départ d'un projet d'investissement ou d'un groupe cible • Permettent d'établir les valeurs de référence qui seront comparées aux données recueillies 	<ul style="list-style-type: none"> • Capter les attentes des promoteurs • Capter les difficultés des investisseurs • Avoir un certain nombre de variables pertinentes pour faciliter l'évaluation 	Choix de l'échantillon pas toujours représentatif
Analyse coût - bénéfiques	Permet d'établir les coûts d'un projet ou d'une activité et les comparer aux bénéfices retirés	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de déterminer s'il est avantageux de réaliser un projet ou une activité. • Permet de choisir le projet le plus rentable 	Omission de certains coûts et bénéfices
L'évaluation d'impact	Identifier quels sont les effets d'un projet programme dans les domaines socio - économique et environnemental.	Fort outil d'appréciation et de prise de décision d'un projet / programme d'investissement en terme de mesure.	peut-être coûteux, longue et difficile à réaliser

Source CEPICI - DPES



3.2- Revue de littérature sur les incitations à l'investissement privé

Selon l'ordonnance N°2012-487 du 07 juin 2012, portant Code des investissements, l'investissement se définit comme les capitaux employés par toute personne physique ou morale, pour l'acquisition de biens mobiliers, matériels et immatériels et pour assurer le financement des frais de premier établissement ; ainsi que les besoins en fonds de roulement, indispensables à la création ou à l'extension d'entreprises.

D'une manière plus simple, l'investissement est une mise de fonds destinée à générer des flux de trésorerie futurs.

Ceci étant, notre analyse portera exclusivement sur les investissements réalisés par les entreprises privées en mettant en évidence les facteurs qui concourent à la prise de la décision d'investir selon la littérature économique.

Nous distinguons les incitations non fiscales (demande anticipée, taux d'intérêt et coût des facteurs de production) et fiscales. La suite de notre analyse portera essentiellement sur les incitations à caractère fiscal.

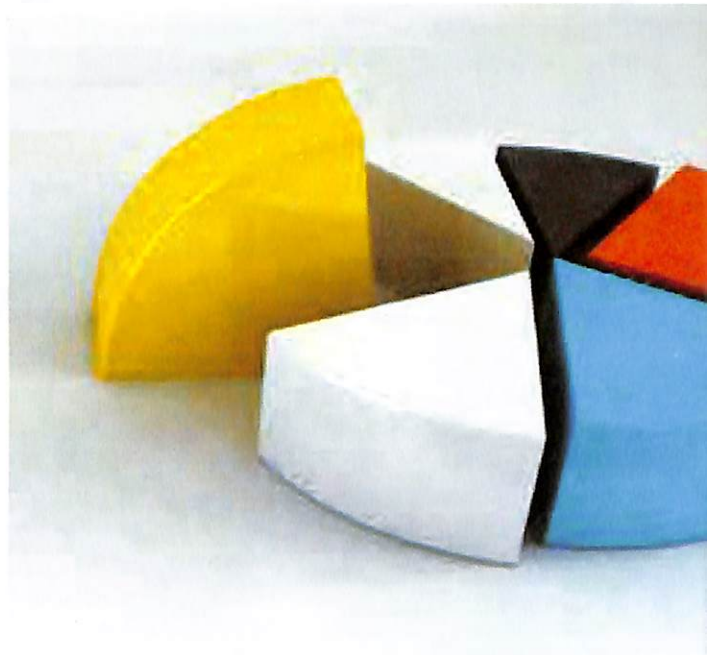
En effet, la décision d'investissement des entreprises peut être guidée par les dispositions fiscales mises en œuvre par le gouvernement afin d'améliorer la contribution de l'investissement privé à la croissance économique.

En Côte d'Ivoire, il existe de nombreux dispositifs incitatifs ; certains sont spécifiques à des secteurs d'activités (Codes sectoriels, conventions d'Etat, etc.) tandis que d'autres sont accessibles à tous (Code des investissements, Code général des impôts).

Dans le cadre de notre analyse, nous nous intéresserons exclusivement au Code des investissements, qui est le dispositif incitatif mis à la disposition du CEPICI pour l'attractivité des investissements privés.

Ainsi, le Code des investissements octroie aux entreprises éligibles, des avantages sur les coûts (droits de douane, TVA) et sur les profits (patentes et licences, impôts foncier, contribution employeur, BIC).

→ Les avantages sur les coûts sont octroyés pendant la phase de réalisation de l'investissement et uniquement pour les entreprises éligibles au régime agrément. Les entreprises bénéficient d'une réduction des droits de douanes sur les importations de matériels et d'exonération de la TVA pour les acquisitions de matériels et autres sur le territoire ivoirien.



→ Les avantages sur les profits s'étendent sur une période allant de 5 à 15 ans selon la zone de réalisation de l'investissement et permettent aux entreprises de bénéficier d'une réduction de la contribution des employeurs relative à l'impôt sur les salaires et d'une exonération des patentes et licences puis de l'impôt liée au bénéfice sur le résultat : BIC/BNC/BA.

A ce niveau, il convient de préciser que cette exonération passe à 75% puis à 50% respectivement à l'avant dernière et la dernière année de la durée de bénéfice des avantages.

Les différentes dispositions fiscales évoquées ci-dessus sont des incitations à l'investissement pour les entreprises, mises en place par le législateur en vue de booster davantage la croissance économique et contribuer à la création d'emplois durables.

Mis à part celui du CEPICI, il faut savoir qu'il existe d'autres mécanismes d'incitation à l'investissement privé dans le monde entier à savoir :

• *Les Partenariats public-privé*

Théoriquement, les PPP pourraient contribuer à améliorer la qualité des infrastructures essentielles en Afrique subsaharienne, apporter au secteur privé l'expertise requise pour accroître l'efficacité des infrastructures et atténuer certaines des contraintes financières pesant sur l'investissement.

Certains PPP réalisés en Afrique subsaharienne ont été couronnés de succès, c'est le cas de l'Afrique du Sud où les contrats d'achat d'électricité ont remporté le plus de succès, avec 60 projets sur trois ans, pour un engagement total de 118 milliards de rands (environ 2½ % du PIB en 2017),

• *Les Investissements directs étrangers*

L'IDE est un autre levier utile de l'investissement privé. Les avantages de l'IDE ne résident pas uniquement dans l'augmentation des ressources pour l'investissement, mais aussi dans le transfert de savoir et de technologie.

Notamment, La Côte d'Ivoire observe une croissance de 17% entre 2016 et 2017, passant de 577 à 675 millions de dollars américains, soit 0,04% des IDE dans le monde selon le rapport 2018 de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) sur les investissements directs étrangers dans le monde sur la période 2016-2017.

- Les Zones Economiques Spéciales (ZES)

L'IDE est étroitement lié au développement des ZES, auxquelles des réformes économiques de grande ampleur sont préférables (FMI, 2011) mais qui peuvent jouer un rôle de catalyseur pour promouvoir une transformation structurelle.

La transition économique observée en Chine depuis les années 80 sert souvent d'exemple pour illustrer la manière dont les ZES peuvent stimuler l'IDE (PNUD, 2015).

- Les Initiatives internationales de soutien à l'investissement privé en Afrique subsaharienne

Diverses initiatives internationales visent à soutenir l'investissement privé en Afrique subsaharienne, notamment la nouvelle Route de la soie et le Pacte du G-20 avec l'Afrique.

Huit pays subsahariens participent au Pacte avec l'Afrique : le Bénin, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, le Rwanda, le Sénégal et le Togo (et trois autres pays africains).

Au terme de la revue de littérature il sied de retenir qu'il y a plusieurs leviers qui peuvent favoriser l'investissement privé en Côte d'Ivoire qui seraient intéressants à explorer.

4. Importance de la mise en œuvre d'un dispositif de suivi évaluation dans l'attraction des investissements privés

4.1- Panorama d'outils d'attraction des investissements privés

Attirer les investissements est une priorité économique pour les Etats à travers le monde.

En effet, le secteur privé se positionne aujourd'hui comme le moteur de la croissance économique. Aussi pour attirer les investissements privés, plusieurs dirigeants organisent ou participent à des forums économiques pour présenter les potentialités et les opportunités d'investissement de leurs pays.

On peut citer le Forum de Davos en Suisse, les Rencontres économiques d'Aix-en-Provence en France, le Forum de Coopération Economique Asie-Pacifique (APEC), l'Africa CEO Forum, etc.

De nombreuses structures dédiées à la promotion des investissements ont vu leurs attributions renforcées.

Elles ont pour rôle principal de faire la promotion des opportunités économiques et sociales de leurs pays.

La CNUCED, dans le deuxième numéro de sa revue "Question en Bref" de 2004, indique : « Au début des années 1990, de nombreux pays ont commencé à créer des organismes de promotion des investissements pour attirer les investisseurs étrangers.

Aujourd'hui, il en existe plus de 500 de par le monde, et leur nombre ne cesse de croître. A titre d'illustration, on peut citer entre autres, Select USA, UKinvest, Business France, Invest in China, Rwanda Development Board, etc.

Dans cet élan, le CEPICI a connu un renforcement institutionnel à travers l'adoption de l'ordonnance N° 2012-487 du 07 juin 2012 qui en fait le Guichet Unique de l'investissement direct en Côte d'Ivoire.

A ce titre, il fédère, coordonne et rationalise l'ensemble des initiatives et actions gouvernementales en matière de promotion des investissements et de développement du secteur privé.



A travers les structures de promotion de l'investissement privé, les Etats mettent en place des outils de ciblage des investisseurs. Ainsi le CEPICI s'est doté d'outils stratégiques de ciblage des investisseurs dans le monde.

En outre, la Côte d'Ivoire propose à l'instar des autres pays des outils comprenant des incitations fiscales et douanières en plus des autres facilités accordées aux investisseurs. Aux Etats-Unis, ces exonérations sont contenues dans le « Guide to Federal Incentives and Programs Available to Investors. », en Chine des « Tax incentives » sont accordées aux entreprises avec des taxes préférentielles pour celles évoluant dans le secteur de l'innovation technologique.

Poursuivant sa politique d'incitation à l'investissement la Côte d'Ivoire s'est dotée, depuis Août 2018, d'un nouveau Code des Investissements en remplacement de celui de 2012 qui avait permis au CEPICI d'agréer un peu plus de 3 500 milliards F CFA sur la période 2013 - 2018

En plus de ces mesures incitatives qu'offre le code des investissements, la Côte d'Ivoire a l'instar de certains pays créé des zones économiques spécifiques pour attirer davantage d'investisseurs.

Par ailleurs, des guichets de formalisation des entreprises sont mis en place, pour accompagner les investisseurs dans les démarches visant à la création de leurs entreprises tout en réduisant les procédures et autres lourdeurs administratives. La Côte d'Ivoire a fait des progrès en la matière avec la mise en place de la plateforme de création en ligne des entreprises.

Au-delà des outils cités plus haut, d'autres outils existent et permettent aux pays de rivaliser dans l'attraction des investissements. C'est le cas des accords de coopération économique signés entre pays (AGOA, UE-ACP) ou de l'appartenance d'un Etat à une zone de libre-échange.

4.2- Les enjeux de la mise en œuvre du dispositif de suivi évaluation dans l'attraction des investissements privés

Le dispositif de suivi évaluation concourt à une meilleure gouvernance économique parce qu'il permet à travers le suivi, de collecter et d'analyser de façon régulière des données relatives à un projet / programme d'investissement. De plus par l'évaluation, il contribue à la mesure du résultat d'impact économique, social et environnemental du projet. Ainsi le suivi & évaluation est un instrument efficace dans la prise de décision.

De façon sectorielle, ces enjeux peuvent être appréciés à travers les organes suivants :

- Les pouvoirs publics

Dans le processus d'attraction des investissements privés, un dispositif de suivi-évaluation est très important parce qu'il permet à un pays de disposer d'un système d'informations actualisées et fiables sur les entreprises et les investissements privés réalisés.

En effet, le dispositif de Suivi-Evaluation fournit un tableau de bord de mise en œuvre des politiques d'incitations à l'investissement. Ce tableau de bord met en évidence plusieurs informations notamment la perception des investisseurs par rapport à l'environnement des affaires, le niveau d'impact social, économique et environnemental. Ainsi, les résultats d'effet et d'impact issu de la mise en œuvre du dispositif aboutissent à la formulation de recommandations de politiques économiques.

³ www.225invest.ci

- Les structures en charge de l'investissement privé

Il est important pour les Agences de Promotion de l'Investissement Privé (API) de disposer en leur sein de dispositif de suivi & évaluation permettant d'évaluer et d'améliorer les services aux investisseurs.

En outre, les visites aux entreprises lors des opérations de collecte de données traduisent la politique d'accompagnement et d'assistance de l'API et permettent de relever les difficultés auxquelles lesdites entreprises sont confrontées.

- Les investisseurs et gestionnaires d'entreprises

L'opérationnalité d'un dispositif de Suivi & Evaluation est un facteur rassurant pour l'investisseur et le gestionnaire d'entreprise. Les enquêtes réalisées leur permettent d'exprimer les difficultés rencontrées et de formuler des attentes auprès des autorités publiques.

5. Présentation des différents dispositifs de suivi évaluation existant au plan national et interne

5.1- Au plan national

5.1.1- Dispositifs de suivi évaluation des investissements privés et publics

En Côte d'Ivoire, le cadre institutionnel et organisationnel des dispositifs de suivi évaluation des structures publiques et privées n'est pas défini et harmonisé dans un modèle spécifique unique.

Pour le CEPICI, le dispositif de Suivi & Evaluation est un outil efficace d'aide à la décision, aussi bien pour l'entreprise que pour l'Etat.

Au plan national, le Réseau Ivoirien de Suivi Evaluation (RISE), s'est fixé pour but la promotion de la fonction de suivi & évaluation en Côte d'Ivoire. L'objectif est de favoriser la mise en œuvre d'une plateforme de rencontres et d'échanges trimestriels entre tous les acteurs du suivi & évaluation de la Côte d'Ivoire.

En outre, le RISE, membre du Réseau Francophone de l'Evaluation (RFE), collabore étroitement avec l'African Evaluation Association (AFrEA) fondée

Au niveau des investissements publics, le Ministère du Plan et du Développement a mis en place un dispositif de suivi & évaluation selon l'approche Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi & Evaluation.

L'outil de mise en œuvre de ce dispositif est le Système Intégré d'Analyse, de Programmation et de Suivi & Evaluation (SINAPSE). C'est une application numérique utilisée dans la gestion du Programme des Investissements Publics (PIP).

Le SINAPSE constitue également une plateforme de centralisation des informations relatives aux investissements publics réalisés par l'Etat.

Au niveau des investissements privés, l'Institut National de la Statistique (INS) élabore des statistiques en vue de la réalisation des comptes nationaux, tandis que la BCEAO fournit les informations sur les IDE dans le cadre de l'élaboration des rapports annuels de la Balance Des Paiements (BDP).



Par ailleurs, un Comité National de Suivi & évaluation des Investissements Privés (CSIP) diligenté par le Gouvernement et piloté par le CEPICI a été mis en place en 2013.

En attendant, le fonctionnement optimal du CSIP, le CEPICI a mis en place un dispositif interne de Suivi & Evaluation des entreprises éligibles au Code des Investissements.

5.1.2-Dispositifs de Suivi Evaluation de l'Emploi

Les pays africains en général, la Côte d'Ivoire en particulier, développent des politiques pour lutter contre la pauvreté et la sous-utilisation de la main d'œuvre.

Le Gouvernement Ivoirien entreprend d'importantes initiatives d'amélioration du cadre économique et social, par la mise en œuvre de dispositifs d'insertion et d'accompagnement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes.

Ainsi, des structures telles que l'Agence Emploi Jeune, la Plateforme de Service Côte d'Ivoire (PFS-CI) et l'AGEFOP forment des entrepreneurs locaux, et facilitent l'insertion des jeunes et des femmes.

Dans cette perspective, le Gouvernement a adopté une Politique Nationale de l'Emploi (PNE) en vue d'adresser plus efficacement l'ensemble des problèmes liés à l'emploi.

Avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale et du BIT, divers instruments du dispositif de suivi & évaluation de l'emploi, coordonnés par le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) ont été mis en œuvre. Il s'agit notamment de :

- L'Enquête sur les Pires Formes de Travail des Enfants (EPFTE – 2011), réalisée en 2011, en vue de présenter les conditions de travail des enfants dans le secteur des mines, des transports, de l'agriculture et du travail domestique
- L'Enquête Nationale sur l'Emploi auprès des Ménages en Côte d'Ivoire (EEMCI-2012) réalisée dans le cadre de l'évaluation de la situation de l'emploi des jeunes dans les ménages
- L'Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Travail des Enfants (ENSETE-2013), exécutée en vue d'obtenir des statistiques fiables et régulières sur le marché du travail.

- L'Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Secteur Informel (ENSESI-2016) réalisée en vue d'obtenir des données fiables sur le marché de l'emploi en tenant compte du volet informel

Aux fins de suivi optimisé des résultats des différentes enquêtes sur l'emploi ainsi que de la mise en œuvre des initiatives sectorielles d'emploi, le Gouvernement Ivoirien, à travers la Politique Nationale de l'Emploi 2016-2020, a mis en place un Système d'Information Géographique dénommé « Carte Emploi ».

Ce dispositif, piloté par la Direction Générale de l'Emploi (DGE), permet de collecter, traiter et diffuser les informations tant sur l'emploi que sur les variables portant sur l'adéquation Formation – emploi.

En outre, afin d'accompagner la Côte d'Ivoire dans sa politique d'emploi, le BIT, à travers un atelier de restitution des études sur l'évaluation de l'impact des investissements sur l'emploi a désigné le CEPICI en 2017, pour la réalisation des rapports de suivi & évaluation des emplois générés par les investissements privés, en collaboration avec la Direction de l'Observatoire de l'Emploi et des Métiers (DOEM) et la Direction des Etudes, des Statistiques et du Suivi-Evaluation de l'Emploi (DESSE).

5.1.3- Dispositifs de suivi évaluation des recettes fiscales

En Côte d'Ivoire, les prérogatives de gestion des recettes fiscales sont dévolues à la Direction Générale des Impôts (DGI).

Le dispositif actuel de Suivi-Evaluation des recettes fiscales mis en œuvre par la DGI est piloté par la Sous-Direction de la Prévision et des Statistiques.

Les missions de cette entité administrative partent des projections à la réalisation des recettes fiscales annuelles en passant par leur recouvrement.

5.2- Au plan interne

5.2.1- Dispositif de suivi-évaluation des intentions d'investissements agréés

Le CEPICI, dans le but de contribuer à l'émergence de la Côte d'Ivoire a pour mission entre autres de fédérer et de coordonner toutes les actions gouvernementales en matière de promotion d'investissements.

A cet effet, il assure le suivi permanent des intentions d'investissements exprimées par les opérateurs économiques nationaux et étrangers afin de leur fournir des informations relatives à l'environnement des affaires.

Ainsi, un dispositif de suivi des intentions des investissements a été mis en place afin de mesurer le niveau de réalisation réelle des intentions d'investissements

La mise en œuvre du dispositif s'appuie sur les informations collectées par les services en charge du ciblage des investisseurs. A partir de ces informations, les investisseurs sont classés en deux catégories selon le niveau de maturité de leurs projets.

La première catégorie concerne ceux qui sont au stade d'idée de projet. Pour celle-ci, une démarche commerciale et un suivi permanent sont engagés par des opérations de phoning, mailing et des audiences.

Quant à la deuxième catégorie, elle est constituée des entreprises existantes faisant face à des contraintes de fonctionnement notamment le financement, le management interne, à l'accessibilité des terrains industriels et des lourdeurs administratives.

Pour lever ces obstacles, le dispositif joue le rôle de facilitateur entre l'investisseur et les parties prenantes dans la politique de l'investissement privé.

Par ailleurs, il existe une interaction entre ce dispositif et celui du suivi des investissements agréés ex-post, notamment dans la prise en compte de recommandations issues des différents rapports économiques et financiers.

En somme, le suivi des intentions d'investissement permet de capter, traiter, et résoudre les problèmes rencontrés par les opérateurs économiques selon le niveau de maturité de leurs projets.

5.2.2- Dispositif de suivi évaluation des investissements agréés ex-post

L'amélioration de l'environnement des affaires et la mise en œuvre de stratégies d'attraction de l'investissement privé sont des objectifs clés au cœur des initiatives de développement du secteur privé.

Ainsi, le Gouvernement ivoirien a mis en place divers instruments incitatifs dont le code des investissements en vue de promouvoir l'entrepreneuriat, de contribuer à la réduction du chômage des jeunes, d'alléger les engagements fiscaux et douaniers des entreprises et d'accroître les flux d'investissements privés injectés dans l'économie.

Le dispositif de suivi évaluation des investissements agréés ex-post mis en œuvre par le CEPICI vise à répondre à la problématique de traçabilité, de pérennité, d'étude d'impacts socio-économiques et environnementaux des investissements agréés.

Ce dispositif vise aussi à identifier les difficultés rencontrées par les entrepreneurs durant la phase de réalisation et d'exploitation de leurs investissements et de formuler les recommandations de politiques économiques y afférents.

L'opérationnalisation de ce dispositif se fait en deux (02) phases : l'étape de suivi et l'étape d'évaluation.



L'étape de suivi des investissements agréés est précédée de visites de constat diligentées par les équipes techniques du CEPICI. Ces équipes sont constituées d'agents du CEPICI, de la DGI, de la DGD, du Ministère en charge de l'Industrie, de la CNPS, de l'ANDE et des Ministères techniques concernés par le projet.

La mission principale assignée aux équipes du suivi institutionnel des investissements agréés est de constater la réalisation effective du programme d'investissement d'une part, et d'autre part, de procéder à la clôture du programme d'investissement permettant aux promoteurs de bénéficier des avantages qu'offre le Code des Investissements.

Outre le suivi institutionnel, il existe une phase de suivi opérationnel des investissements agréés.

Celle-ci consiste en une étape de collecte régulière des données auprès de l'ensemble des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements à travers deux (02) instruments : les états financiers de fin d'exercice sur un horizon de trois (03) années successives et les fiches complémentaires de collecte de données.

Cette étape s'appuie sur les données des dossiers d'agrément et sur les informations des visites de réalisation des investissements.

Des campagnes de sensibilisation aux opérations de collecte de données à travers les médias, le phoning, les mailings, les courriers à l'endroit des chefs d'entreprises sont réalisés pendant l'étape de suivi des investissements.

Au cours de cette étape, il est procédé à la collecte par le CEPICI des états financiers de fin d'exercice, auprès des entreprises

En revanche, la stratégie utilisée pour la collecte des informations des fiches complémentaires est celle de l'entretien individuel. Cette approche permet aux équipes du CEPICI de recueillir ou d'identifier en temps réel les difficultés rencontrées par les investisseurs. Pour atteindre cet objectif, des missions terrains sont réalisées sur toute l'étendue du territoire national.

L'étape d'évaluation comprend le traitement et l'analyse des données collectées sur le terrain, puis la rédaction du rapport. Le traitement et l'analyse des données sont réalisés à l'aide des instruments et méthodologies ci-après : analyse financière, statistique descriptive et inférentielle, et tests économétriques. Ces tests nous permettent d'affiner, infirmer ou confirmer les tendances des variables observées et de formuler des mesures de politique économique.

En outre, un rapport provisoire est rédigé par le CEPICI suivi d'un atelier national regroupant l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'investissement pour la finalisation et la validation dudit rapport.

Le rapport définitif fait l'objet d'une large diffusion auprès des parties prenantes notamment la Présidence de la République de Côte d'Ivoire, les Institutions publiques et privées, les Organismes Internationaux, les entreprises agréées au Code des Investissements ainsi que les Ambassades accréditées en Côte d'Ivoire.

6. Analyse diagnostique du suivi évaluation des investissements agréés ex-post

6.1- Diagnostic de la démarche conceptuelle

• Etat des lieux

La démarche méthodologique et scientifique actuelle de la mise en œuvre du dispositif de suivi évaluation des entreprises bénéficiant des avantages du Code des Investissements est fondée sur une approche participative en plusieurs étapes :

- Définition de la population cible ;
- Elaboration des termes de référence de l'étude ;
- Conception et élaboration de la fiche de collecte des données ;
- Elaboration des courriers et des notes d'information aux chefs d'entreprises ;
- Collecte des états financiers et des fiches personnalisées de collecte de données ;
- Organisation d'entretiens auprès des chefs d'entreprises ;
- Traitement et analyse des données ;
- Elaboration du rapport provisoire ;
- Organisation de l'atelier national de validation du rapport définitif de suivi-évaluation des investissements agréés en phase d'exploitation, regroupant l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'investissement en Côte d'Ivoire.



Tableau 3 : Analyse SWOT de la démarche méthodologique et scientifique

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'une base de données fiable sur les investissements réalisés; • Respect de la loi portant organisation du système statistique national (en matière de collecte des données); • Approche participative des acteurs publics et privés dans le processus de production du rapport sur les investissements privés agréés. • Renforcement de l'intervention du CEPICI auprès des investisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de prise en compte des données économiques et financières des entreprises avant la réalisation du programme ; • Collecte des états financiers limitée à trois (3) exercices fiscaux à partir de la date d'obtention de l'agrément à l'investissement
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Contribution technique des acteurs de l'écosystème de l'investissement. • Amélioration du climat des affaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une comptabilité analytique séparée au niveau des entreprises agréées

Source: CEPICI - DPES

6.2- Diagnostic de la démarche organisationnelle

• Etat des lieux

- Equipe projet

Le management de l'équipe projet et la coordination des activités sont pilotés par un Chef de Service, Spécialiste Sénior en gestion de projet. L'équipe projet est composée de profils transversaux aux compétences touchant à la Finance, à la Statistique, à la Gestion des Projets, à l'ingénierie en Génie Civil, à la Banque et à l'économie.

- Ressources logistiques

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de suivi évaluation des investissements ex-post, un ensemble de ressources logistiques notamment les matériels roulants et informatiques, les mobiliers de bureaux, est mis à disposition de l'équipe projet.

Tableau 4: Analyse SWOT de la démarche organisationnelle

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibilité de capital humain de qualité ■ Existence d'un cadre légal : Code des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Absence de digitalisation du dispositif de Suivi & Evaluation ■ Insuffisance des moyens logistiques ■ Ressources humaines en sous-effectif
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ■ Notoriété du CEPICI ■ Adhésion participative de l'administration dans la mise en œuvre du dispositif de Suivi - Evaluation ■ Respect des normes et de la réglementation internationale en matière de production de données statistiques; ■ Accroissement des flux d'investissements privés dans l'économie ivoirienne. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Instabilité socio-politique ■ Absence ou insuffisance de ressources financières

Source: CEPICI - DPES

7.- Evolution du dispositif de suivi évaluation des investissements

7.1- Approche conceptuelle de la digitalisation du système de suivi évaluation

Dans un contexte d'évolution significative vers le numérique, la transformation digitale apparaît comme une stratégie de différenciation des entreprises privées et étatiques.

Dans cet élan, le CEPICI ambitionne de concilier la digitalisation de son système de suivi & évaluation des investissements privés agréés ce qui permettra de pallier les insuffisances du système actuel.

Cette approche vise à prendre en compte la digitalisation, d'une part, dans les étapes de suivi en matière de collecte et de traitement des données et d'autre part, dans les étapes d'évaluation notamment d'analyse de données, de rédaction et de diffusion du rapport sur les investissements privés agréés.

Par ailleurs, le mécanisme vise l'utilisation d'une plateforme informatique client-serveur orientée web dont la télé déclaration et une base de données pour la collecte des états financiers et des fiches d'enquête complémentaires.

Les données collectées via la plateforme de télé déclaration, serviront à la production d'indicateurs pertinents nécessaires à l'analyse et à la rédaction du rapport. La diffusion du rapport se fera sous la forme électronique, facilement téléchargeable en ligne.

L'analyse interne et externe des forces et faiblesses du système de digitalisation que le CEPICI envisage de développer et mettre en place avec l'appui de l'Etat et les Partenaires au développement se résume dans le tableau ci-après :

Tableau 5: Analyse SWOT de la digitalisation du système de suivi évaluation des investissements

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Célérité de la collecte des données • Mise à disposition des données en temps réel • Réduction des charges d'exploitation et risques liés aux opérations de collecte de données • Respect de l'environnement par l'adoption d'un comportement eco-responsable (paperless) • Gestion rationnelle et en temps réels des contraintes à l'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des ressources financières • Absence de solution informatique pour la digitalisation du système • Insuffisance de ressources humaines pour l'implémentation du système de digitalisation
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation du captage des flux d'investissements privés globaux • Accessibilité et rapidité de la plateforme ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Cybercriminalité

Source : CEPICI - DPES

7.2- Dispositif de suivi évaluation et captage des investissements privés globaux

Depuis 2012, l'économie ivoirienne enregistre des performances significatives avec un taux de croissance moyen de 8% entre 2012 et 2018.

Cependant, la multiplicité des acteurs et sources de données en rapport avec l'écosystème de l'investissement attire de plus en plus l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité pour la Côte d'Ivoire de posséder un dispositif performant permettant de capturer, suivre et évaluer l'ensemble des investissements privés globaux.

L'approche méthodologique adoptée pour atteindre ses objectifs se décline en trois (03) étapes :

1^{ère} étape : suivi & évaluation et captage des investissements privés bénéficiant des avantages issus du Code des Investissements.

2^{ème} étape : suivi & évaluation et captage des investissements privés issus des codes sectoriels.

3^{ème} étape : suivi & évaluation et captage des investissements privés hors codes sectoriels et avantages divers.

La prise en compte de la digitalisation dans le dispositif de captage des investissements privés globaux permettra la réalisation de ces différentes étapes dans une logique de rationalisation de la politique de l'investissement privé en Côte d'Ivoire

Dans les Chapitres suivants (8 ; 9 ; 10), il faudra entendre d'une part par entreprise suivie, toute entreprise ayant achevé son projet d'investissement et d'autre part par entreprise évaluée, toute entreprise ayant transmis au moins un état financier sur la période d'exercice fiscale 2015-2017.



8.- Suivi-évaluation des entreprises agréées en 2015
 8.1- Analyse de la traçabilité des entreprises agréées
 8.1.1- Analyse descriptive de la traçabilité

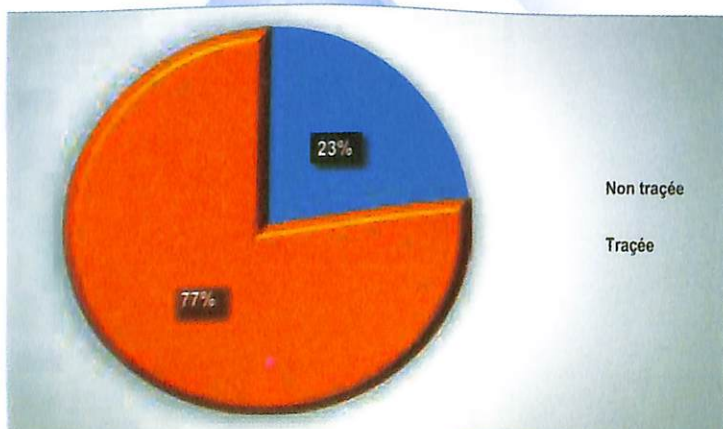
Il faut entendre par entreprises agréées au CEPICI, les entreprises qui bénéficient des avantages prévus par les dispositions du code des investissements. Elles sont soit en développement d'activité ou en création d'activité. Celles en phase d'exploitation (149 au total) marquée par le démarrage effectif du processus de production constituent le point central de notre étude et leur description ainsi que l'analyse de leur activité sont l'objet de cette section. La traçabilité⁴ désigne la caractéristique d'une entreprise bénéficiant des avantages du code des investissements, en phase d'exploitation et ayant transmis au moins un état financier au CEPICI ou par l'intermédiaire des structures telles que l'INS, la DGI ou la CNPS.

Les analyses qui suivent s'appuient sur l'exploitation des dossiers d'agrément des 149 entreprises agréées en 2015 en phase d'exploitation sur la période 2015-2017. Les caractéristiques retenues par l'équipe de rédaction de ce rapport pour étudier la traçabilité des entreprises sont les suivantes :

Type d'investissement, Type d'actionnariat, secteur d'activité, Zone d'implantation, Régime d'incitation à l'investissement, Niveau d'investissement, Durée des avantages, Perspective d'extension de l'activité dans les 5 années à venir, Attente vis-à-vis du CEPICI, Statut juridique de l'entreprise, Financement bancaire, Nationalité du dirigeant, Sexe du dirigeant.

Il ressort que sur les 149 entreprises agréées en 2015 en phase d'exploitation, près de 77% sont tracées contre 23% qui ne sont pas tracées. Et cela pourrait s'expliquer par plusieurs raisons notamment pour des raisons de faillite ou de retrait de l'agrément, etc.

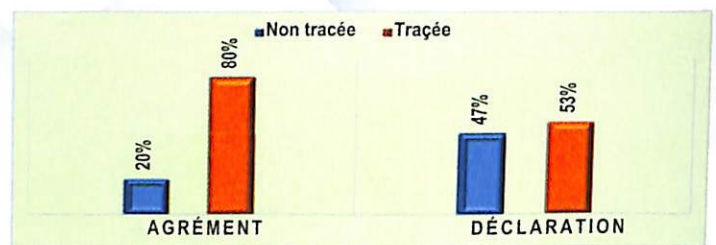
Graphique 1: Traçabilité des entreprises agréées en 2015 en phase d'exploitation



Source : CEPICI - DPES

A travers le graphique ci-dessous, l'on retient que près de 80% des entreprises agréées en 2015 qui bénéficient du régime « d'agrément » sont tracées contre 53% pour les entreprises qui bénéficient du régime « de déclaration ». Ce fort taux de traçabilité identifié au niveau des entreprises qui bénéficient du régime « d'agrément » est probablement dû à l'influence des entreprises qui sont en développement d'activité. Elles sont caractérisées par des grandes entreprises (GE) et au regard de leur niveau d'investissement, elles ont pour la plupart une bonne comptabilité donc arrivent facilement à produire leurs états financiers.

Graphique 2: Traçabilité des entreprises selon le régime d'incitation à l'investissement

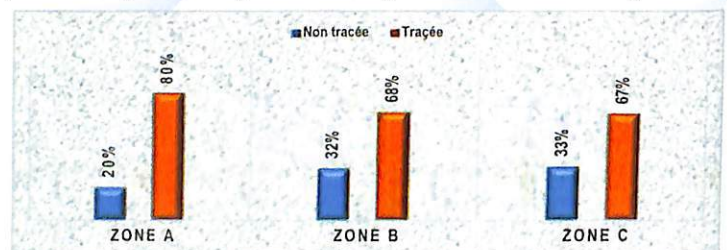


Source : CEPICI-DPES

Il faut noter que les entreprises de la zone A, c'est-à-dire les entreprises qui sont implantées dans le district d'Abidjan, sont plus traçables comparativement aux entreprises agréées des autres zones (cf graphique 3 ci-dessous).

En effet, 80% des entreprises agréées de la zone A sont tracées contre 68% dans la zone B et 67% dans la zone C. Ce fort taux de traçabilité observé dans le district d'Abidjan pourrait être dû au fait que le CEPICI existe seulement dans la ville d'Abidjan donc il est plus aisé pour les entreprises de cette zone de déposer leurs états financiers contrairement aux entreprises des autres zones.

Graphique 3: Répartition des entreprises agréées en 2015 en phase d'exploitation par zone d'implantation selon la traçabilité



Source : CEPICI - DPES

Il ressort du graphique 4 ci-dessous que 86 % des Grandes Entreprises (GE) sont tracées contre 64% pour les Petites et Moyenne Entreprises (PME).

La traçabilité des GE pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs. D'abord, on constate qu'elles ont le plus souvent fait un investissement lourd, qu'elles tiennent sûrement à préserver et faire prospérer.

Ensuite, elles ont un personnel qualifié, expérimenté ainsi qu'une comptabilité rigoureuse.

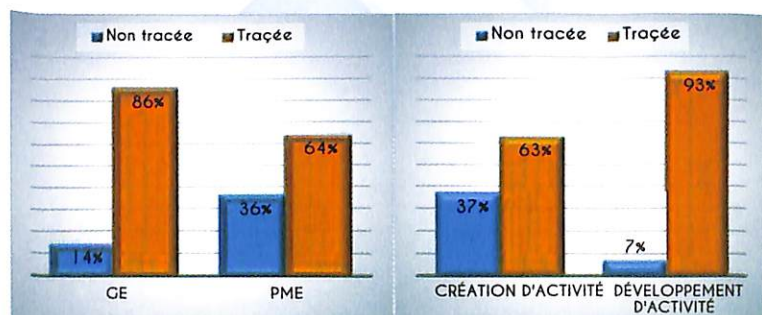
En outre, elles tiennent à leur crédibilité. Tous ces atouts leur permettent de respecter leurs engagements à l'égard de l'Etat et des partenaires. Par contre, les PME sont le plus souvent des entreprises en « création d'activité ».

Elles seraient confrontées à des difficultés d'ordre organisationnel et concurrentiel. Leur personnel est souvent recruté avec moins de rigueur.

Elles peinent parfois à maintenir une comptabilité rigoureuse et ont tendance à vouloir échapper aux administrations. Il en est de même pour le graphique relatif au type d'investissements.

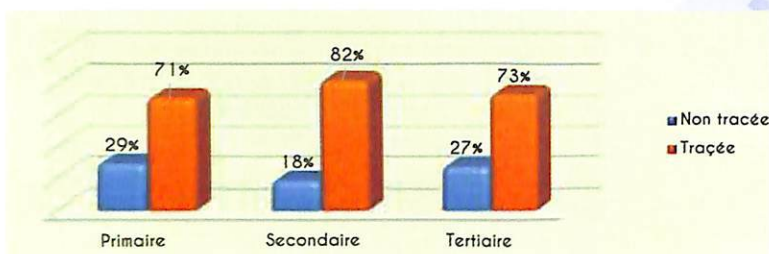
Du graphique 5 ci-dessous, l'on retient que plus de 70% des entreprises sont tracées et cela quel que soit le secteur d'activité, ce qui est à souligner et à encourager. Nous pouvons donc penser qu'il n'existe pas de lien entre la traçabilité et le secteur d'activité.

Graphique 4: Traçabilité des entreprises selon leur typologie et structure d'investissement



Source : CEPICI - DPES

Graphique 5: Traçabilité des entreprises selon le secteur d'activité



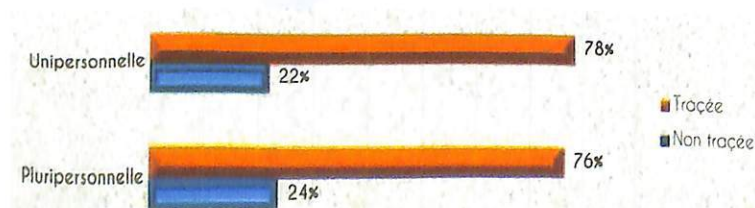
Source : CEPICI - DPES

Il ressort du graphique 6 ci-dessous qu'environ 78% des entreprises unipersonnelles sont tracées, c'est-à-dire les entreprises où il y'a un unique actionnaire, contre 76% pour les entreprises pluripersonnelles, c'est-à-dire les entreprises où il y'a au moins deux actionnaires.

Ce constat pourrait s'expliquer par le fait que lorsqu'il y a un seul actionnaire l'entreprise est moins sujette à des crises dans sa gestion et est plus disposée à respecter ses engagements.

Par contre, dans une entreprise pluripersonnelle, des tensions peuvent surgir entre actionnaires occasionnant des blocages dans les prises de décision, notamment pour le dépôt des états financiers ou encore le fait que les actionnaires n'arrivent pas à se mettre d'accord pour une éventuelle levée de fond visant à faire face à un dépôt de bilan ou une cessation d'activité.

Graphique 6: Traçabilité des entreprises agréées selon la typologie de l'actionariat



Source : CEPICI - DPES

8.1.2-Analyse de la corrélation entre la traçabilité et les caractéristiques des entreprises

La suite de notre analyse économétrique portera sur un échantillon de 111 entreprises suivies afin de construire notre modèle qui servira à la grille de scoring. Toutes les variables indépendantes et la variable dépendante sont qualitatives.

De ce fait le test de Khi deux et le V de Cramer seront utilisés pour évaluer les éventuelles liaisons et leur intensité lorsqu'elles existent entre la variable dépendante et les variables indépendantes.

Le seuil de significativité retenu dans notre étude est de 5%. Ainsi on conclura à l'existence d'une association entre la variable dépendante (la traçabilité) et les indépendantes si la P-value associée au test du Khi deux est inférieur à 5%.

L'analyse des liaisons entre la traçabilité des entreprises et leurs caractéristiques nous montre que les variables qui ont une liaison significative au seuil de 5% avec la traçabilité sont : Type actionariat, Attentes, Régime d'incitation, Durée des avantages, Typologie, Type d'investissement, Extension d'activité et niveau d'investissement. (Cf. Tableau 12 en annexe).

8.1.3- Analyse économétrique de la traçabilité

L'objectif de cette partie est de pouvoir identifier les déterminants de la traçabilité des entreprises agréées en 2015 en phase d'exploitation.

Pour ce faire nous avons utilisé un modèle Logit dont la variable d'intérêt est la traçabilité qui est une variable binaire étant donné que seules deux situations peuvent se présenter dans cette configuration : soit l'entreprise est « tracée » ou soit elle est « non tracée ».

Ainsi notre variable d'intérêt est spécifiée de la manière suivante :

$$Y_i = \begin{cases} 1 & \text{si l'entreprise } i \text{ est tracée} \\ 0 & \text{si l'entreprise } i \text{ n'est pas tracée} \end{cases} \quad \text{pour } i \in \{1, \dots, 111\}$$

Soit y_i^* une variable latente définie par :

$$y_i^* = x_i \beta + \varepsilon_i$$

Où β est un vecteur de paramètres et ε_i un vecteur de résidus. Le modèle pour la variable dichotomique Y_i s'écrit donc :

$$Y_i = \begin{cases} 1 & \text{si } y_i^* > 0 \\ \text{sinon} & \end{cases}$$

8.1.4- Interprétation des résultats et discussions

Tableau 6: Résultat de l'estimation du modèle

Variables explicatives	Effet marginaux(modalité de référence)	P-values	coefficient
Typologie(PME)			
GE	0,1776495	0,016 *	2,951674
Extension(OUI)			
NON	-0,1088901	0.038 *	-1,809226
Type d'investissement(création d'activité)			
Développement d'activité	0,1571849	0.000 **	2,611652
Nationalité(ivoirienne)			
Etranger	-0,1538386	0,042 *	-2,556052
Type d'actionariat (unipersonnelle)			
Pluripersonnelle	-0,2131311	0.002 **	-3,541206
Attente(NON)			
OUI	0,1743656	0,005 **	2,897111

Niveau de significativité: * :5% **1%

Source: CEPICI - DPES

Les résultats du modèle final montrent que la typologie des entreprises agréées, la perspective d'extension des activités des entreprises dans les 5 années à venir, le type d'investissement, la nationalité du dirigeant, le type d'actionariat et le statut d'attente vis-à-vis du CEPICI sont associés significativement à la traçabilité de l'entreprise au seuil de 5%.

Ainsi le modèle non linéaire qui servira à la grille de scoring est le suivant :

$$Probabilité = \frac{1}{1 + z}$$

$$\begin{aligned} \text{Où } z = \exp & \left(- (2,95 * GE - 1,809226 * \right. \\ & \left. \text{NON Extension} + 2,611652 * \right. \\ & \left. \text{Développement d'activité} - 2,556052 * \right. \\ & \left. \text{etrangère} - 3,541206 * \text{ pluripersonnelle} + \right. \\ & \left. 2,8971111 * \text{ attente} \right) \end{aligned}$$

8.2- Origine des investissements sur la période 2015-2017

Les investissements réalisés par les entreprises évaluées s'élèvent à 613 milliards de F CFA contre un prévisionnel de 386 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 159%. Ils proviennent aussi bien d'actionnaires résidents que non-résidents en Côte d'Ivoire.

Les Investissements Directs Nationaux (IDN) représentent 50,3% des investissements réalisés contre 49,7% pour les Investissements Directs Etrangers (IDE).

Au niveau des IDN, le secteur du transport et de l'entreposage enregistre le montant d'investissement le plus élevé s'établissant à 88 milliards de F CFA soit 29%.

Il convient d'indiquer que les IDE réalisés par les entreprises proviennent de quatre (04) continents avec une part significative du continent européen 64%, suivi de l'Afrique 26%, de l'Asie 9% et de l'Amérique 1%.

Sur le continent européen, la France, partenaire historique de la Côte d'Ivoire est le premier pays pourvoyeur d'IDE avec 43% du volume globale.

Cela est tiré par l'investissement réalisé par une entreprise évoluant dans le secteur de l'agro-alimentaire.

Au niveau africain, le Maroc se positionne à la première place des pays pourvoyeurs d'IDE avec un montant d'investissement réalisé de 23 milliards.

Il faut souligner que le Maroc dans sa politique de développement économique, privilégie la coopération Sud-Sud.

Cela se traduit par sa volonté d'intégrer la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Les investissements marocains se retrouvent aussi bien dans l'agro-alimentaire, l'agro-industrie, les BTP, les industries manufacturières que dans l'industrie extractive.

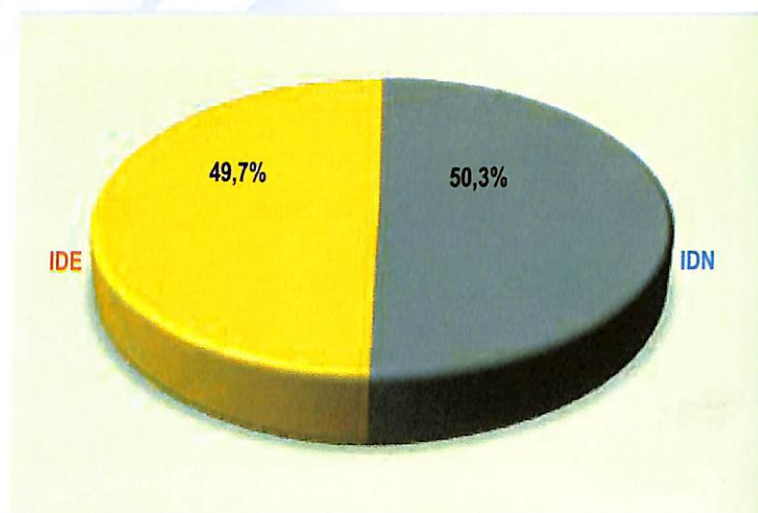
Relativement au continent asiatique, les investissements réalisés en provenance du Liban sont les plus significatifs avec 18 milliards de FCFA, représentant 67% des IDE

. Le Liban demeure l'un des investisseurs importants de la Côte d'Ivoire, en témoigne la forte présence de la communauté libanaise dans les activités économiques du pays.

Les investissements réalisés sont orientés dans les secteurs du BTP et dans l'industrie chimique (cosmétique, pharmacie, caoutchouc).

Le continent américain affiche la plus faible part des IDE réalisés, soit 1% du volume global des capitaux privés étrangers agréés et réalisés. Les investissements réalisés du continent américain proviennent du Canada et sont principalement orientés vers le secteur de la santé.

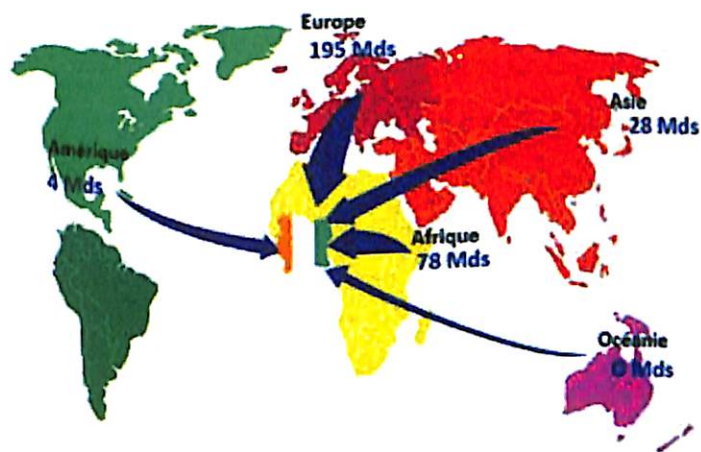
Graphique 7: Répartition des investissements réalisés selon l'origine sur la période 2015-2017



Source: CEPICI - DPES

Les graphiques ci-dessous présentent une répartition des investissements réalisés en provenance du Reste du Monde (RDM).

Graphique 8: Répartition, des IDE réalisés selon le continent sur la période 2015-2017 (en FCFA)



Contribution régionale des investissements réalisés sur la période 2015-2017

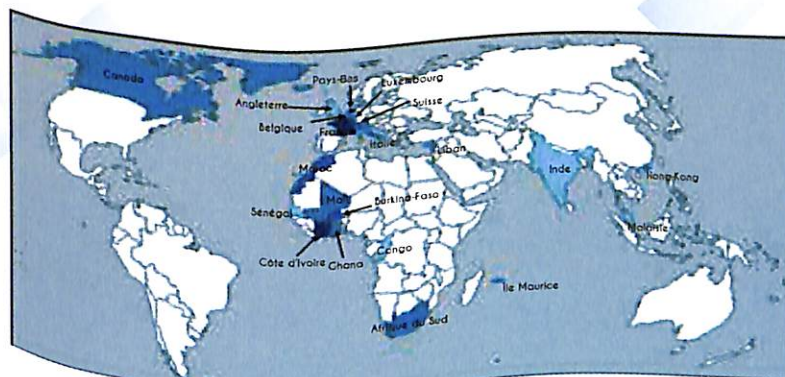
La mise en place du code des investissements vise entre autres objectifs le développement socio-économique de toutes les régions du pays. En effet, une politique des incitations fiscales offertes par le code des investissements soutient le modèle d'installation des entreprises agréées.

Cependant, le district d'Abidjan occupe toujours la première place, devant les autres régions du pays, en termes d'investissements réalisés. Cette tendance trouve probablement son explication du fait qu'Abidjan est la capitale économique du pays et offre un meilleur écosystème pour le développement de l'activité économique.

Sur la période 2015-2017, les investissements réalisés dans le district d'Abidjan représentent 88% des investissements de l'ensemble des entreprises agréées en 2015. Ces investissements sont orientés majoritairement dans les secteurs de l'agro-alimentaire, l'agro-industrie, du transport et de l'entreposage, et dans les BTP.

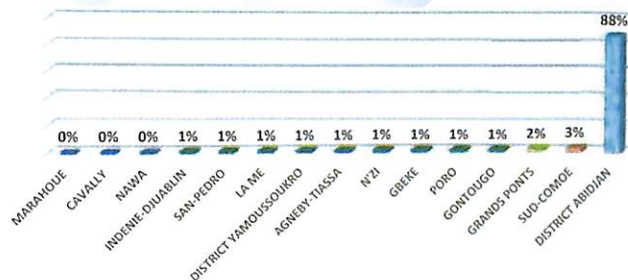
En vue de réduire les disparités spatiales en terme d'attractivité des investissements privés, des efforts sont déployés par les autorités pour doter les régions de l'intérieur du pays en infrastructures notamment routières, sanitaires, éducatives, à l'effet d'y créer des écosystèmes convenables.

Graphique 9: Répartition des investissements réalisés selon le pays d'origine sur la période : 2015-2017 (en FCFA)



Le graphique ci-dessous présente une répartition des investissements réalisés selon les régions.

Graphique 10: Répartition des investissements réalisés selon les régions sur la période 2015-2017



Source : CEPICI - DPES



8.3- Contribution économique des entreprises agréées

Les informations relatives à cette section concernent les entreprises qui ont déposé au moins un état financier auprès du CEPICI ou par l'intermédiaire des structures telles que l'INS, la DGI ou la CNPS sur la période 2015-2017.

- Valeur ajoutée

La mise en œuvre du code des investissements vise entre autres à soutenir le secteur privé afin de redynamiser l'économie ivoirienne. Les entreprises évaluées ont réalisé un investissement de 613 milliards de F CFA et contribué à 797 milliards de F CFA à la création de richesse nationale en termes de valeur ajoutée. Leur contribution à la valeur ajoutée du secteur privé national s'établit à 2,97% (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 7: Part de la valeur ajoutée des entreprises évaluées sur la période 2015-2017

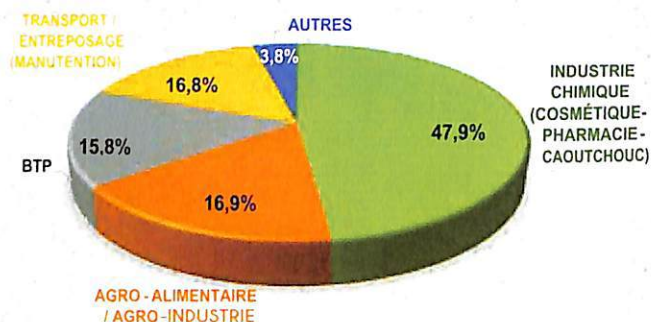
Années	2015	2016	2017	2015-2017
Nombre d'entreprises au niveau national	28 139	30 231	39 252	
VA secteur privé national (En Mds FCFA)	8 438	8 916	9 443	26 797
Nombre d'entreprises suivies et évaluées par le CEPICI	106	113	113	115
VA entreprises évaluées(En Mds FCFA)	125	512	160	797
Part de la VA des entreprises évaluées par rapport à la VA du secteur privé national	1,5%	5,7%	1,7%	2,97%

Source : CEPICI - DPES

Par ailleurs quatre secteurs d'activités affichent une contribution significative en termes de création de richesse. Il s'agit de l'industrie chimique 47,9% dont le cosmétique, la pharmacie et le caoutchouc ; l'agro-alimentaire, l'agro-industrie représentant 16,9%, le BTP qui affiche 15,8% et le transport/entreposage (manutention) qui s'établit à 16,8%.

Le graphique ci-dessous présente une répartition de la Valeur Ajoutée générée par les entreprises évaluées selon les secteurs d'activités.

Graphique 11: Répartition par secteur d'activités de la valeur ajoutée générée par les entreprises évaluées



(*) : Agriculture d'exportation ; Autre industrie manufacturière ; Autres services ; Education / formation / santé ; Energie (gaz-eau) ; Extraction minière, Hôtellerie (restauration - hébergement) ; Pêche ; Télécommunication

- Recettes fiscales

Les recettes fiscales générées par les entreprises évaluées sur la période 2015-2017 représentent 0,50% des recettes fiscales nationales (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 8: Recettes fiscales générées par les entreprises évaluées

RUBRIQUES	2015	2016	2017	2015-2017
Nombre d'entreprises au niveau national	28 139	30 231	39 252	
Recettes fiscales nationales (en Mds FCFA)	2 131,6	2 343,3	2 509,8	6 984,7
Nombre d'entreprises suivies et évaluées par le CEPICI	106	113	113	115
Recettes fiscales générées par les entreprises agréées évaluées par le CEPICI (en Mds FCFA)	10,1	12,5	12,4	35
Part recettes fiscales générées par les entreprises agréées évaluées par le CEPICI	0,47%	0,53 %	0,49 %	0,50 %

Source : CEPICI - DPES

8.4- Contributions sociales des entreprises évaluées

-Emplois :

Au-delà de l'évaluation des résultats d'impact économique, le code des investissements revêt également un aspect social qui met un accent particulier sur la création d'emplois durables et décents, en témoignent les articles 23, 25, 26 et 27 de la section des obligations des investisseurs.

Les entreprises évaluées ont généré 6 794 emplois répartis sur l'ensemble du territoire entre 2015 et 2017. Ces emplois sont détenus à 91% par les nationaux et à 9% par les non-nationaux.

En effet, pour les non nationaux, le Code des investissements prévoit des mesures spécifiques (article 15), afin de faciliter l'obtention des visas de travail et de séjour en l'occurrence pour les dirigeants d'entreprises, les actionnaires, et toutes personnes en mission pour le compte des entreprises agréées.

L'on note que sur la période 2015-2017, les entreprises évaluées ont engagé 1,6 milliards de F CFA au titre des frais de formation du personnel.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des emplois générés par les entreprises évaluées.

Tableau 9: Nouveaux emplois créés par les entreprises évaluées sur la période 2015-2017

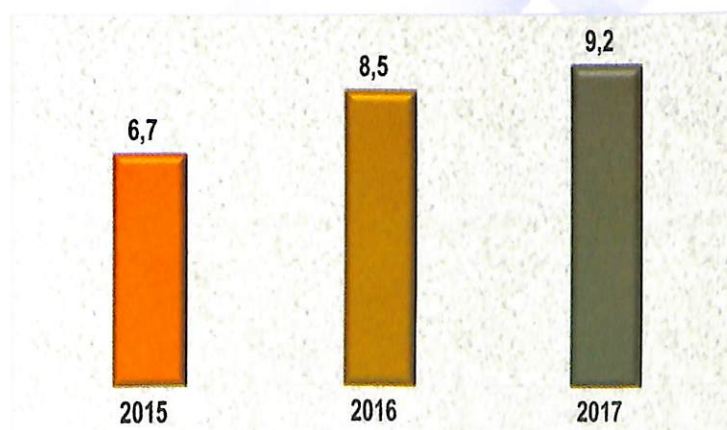
RUBRIQUE	2015	2016	2017	2015-2017
Nouveaux emplois créés	1 871	2 238	2 685	6 794
Part des nationaux	1 760	2 110	2 291	6 161
Femmes (%)	10	12	13	12
Hommes (%)	90	88	87	88
Part des non nationaux	111	128	394	633
Femmes (%)	11	13	7	5
Hommes (%)	89	87	93	95

Source : CEPICI - DPES

- Sécurité sociale :

Les recettes sociales générées par les entreprises évaluées en 2015 s'élèvent à 24,4 milliards FCFA sur la période 2015-2017 avec une tendance haussière qui part de 6,7 milliards FCFA en 2015, 8,5 milliards FCFA en 2016 à 9,2 milliards FCFA en 2017. Sur la période 2015-2017, la part de ces entreprises dans les recettes sociales générées par les entreprises privées nationales s'élève à 3,37%.

Graphique 12: Contribution des entreprises évaluées à la sécurité sociale (Mds de F CFA)



Source : CNPS



Tableau 10: Recettes sociales générées par les entreprises évaluées

RUBRIQUES	2015	2016	2017	2015-2017
Nombre d'entreprises au niveau national	30 912	32 668	34 976	
Recettes sociales nationales (en Mds FCFA)	220,4	242,8	261,3	724,5
Nombre d'entreprises suivies et évaluées par le CEPICI	106	113	113	115
Recettes sociales générées par les entreprises agréées évaluées par le CEPICI (en Mds FCFA)	6,7	8,5	9,2	24,4
Part recettes fiscales générées par les entreprises agréées évaluées par le CEPICI	3,03%	3,5 %	3,52 %	3,37%

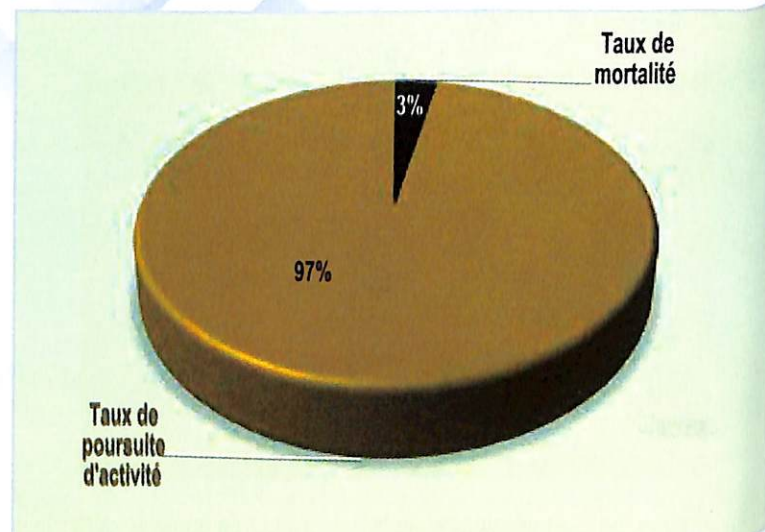
Source : CEPICI - DPES

Toutefois, certaines entreprises pour diverses raisons sont contraintes de procéder à la cessation de leurs activités.

Sur la période 2015-2017, le taux de mortalité des entreprises agréées en 2015 s'élèvent à 3%. Ces entreprises exerçaient dans le secteur du transport et de l'entreposage, de la pêche, de l'hôtellerie et de l'industrie chimique.

Pour l'une de ces entreprises qui avait sollicité et obtenu l'agrément en vue de la réalisation d'un projet d'entretien et de rénovation de véhicule automobile, la cessation de l'activité est consécutive à l'absence de produit chimique nécessaire à l'exercice de l'activité.

Graphique 13: Synoptique des entreprises agréées en 2015 selon le niveau de pérennité



Source: CEPICI / DPES

8.5- Analyse de la mortalité des entreprises agréées en 2015 et perspectives de croissance

Analyse du taux de mortalité

La pérennité des entreprises agréées est une priorité pour le CEPICI. En effet, la structure de promotion des investissements dispose d'un service d'information et suivi des projets dédié aux entreprises qui rencontrent des difficultés. Par ailleurs, lors des missions de suivi des entreprises agréées, plusieurs préoccupations émises par celles-ci sont traitées.

8.6- Analyse des contraintes et attentes des investisseurs

Contraintes des investisseurs

Au cours de la phase de collecte de données, les entreprises évaluées ont énuméré les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

La première de ces difficultés est liée à l'accès au crédit bancaire. Elle concerne 41% des entreprises agréées en 2015 exerçant dans tous les secteurs avec 44% d'entreprises en création d'activité et 56% en développement d'activité.

Selon plusieurs études, les causes seraient variées et liées souvent au manque d'informations sur la disponibilité des fonds, au mauvais montage des dossiers de demande de financement auprès des institutions de financement de l'investissement.

Par ailleurs, les entreprises évaluées ont relevé des difficultés avec l'administration publique notamment les lourdeurs administratives, l'absence d'interlocuteur principal en cas de difficultés, le remboursement des crédits de TVA et l'accès à la commande publique ; malgré les efforts déployés par le gouvernement en faveur des PME dans le processus de passation des marchés.

L'on relève que 10% d'entre elles sont victimes de corruption contre 90% qui demeurent hors de ce fléau.

Concernant le fonctionnement interne des entreprises, il ressort comme difficultés l'accès à la main d'œuvre qualifiée, révélé par 19% des entreprises évaluées dont 43% sont en création d'activités contre 57% en développement d'activités.

L'on pourrait indiquer comme justification, le manque de structuration et d'organisation de certaines entreprises où le recrutement se fait souvent en dehors des critères de compétence.

En outre, ces entreprises ont évoqué des difficultés d'obtention de terrains industriels, de partenariats et de visa de travail pour les étrangers.

Toutefois, il convient de signaler que le gouvernement ne ménage aucun effort afin de soutenir les PME en Côte d'Ivoire.

En effet, lors du Conseil des Ministres du 11 décembre 2019, le Conseil a adopté une communication relative au renforcement des mesures en faveur des PME pour une croissance économique plus inclusive.

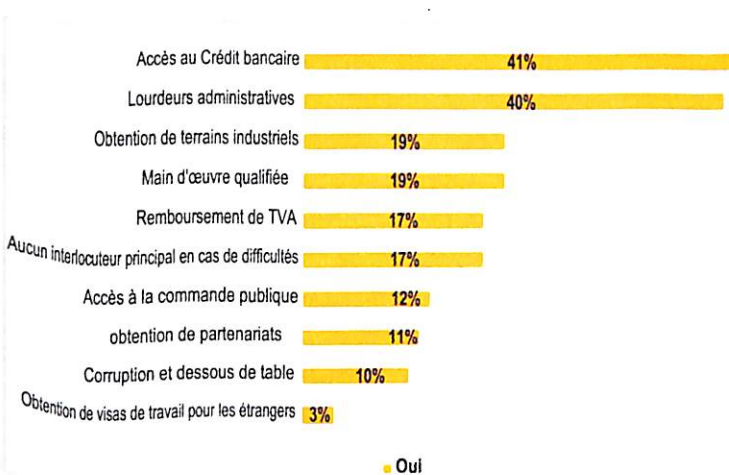
Ces mesures ont consisté globalement à améliorer les mécanismes de financement des PME, à leur octroyer des avantages fiscaux et à faciliter leur accès aux marchés publics.



Ainsi, le Conseil a instruit le Ministre chargé de la Promotion des PME et l'ensemble des Ministres concernés, à l'effet de prendre les dispositions utiles pour l'élaboration d'un Document de politique publique pour le développement de l'entrepreneuriat et d'une stratégie nationale d'encadrement du secteur informel.

Des dispositions sont également prévues pour accélérer la mise en place du Fonds de Garantie et du Fonds Ivoirien de l'innovation, pour renforcer les mesures incitatives à la co-traitance et à la sous-traitance des PME ainsi que pour améliorer le délai des paiements dans le cadre de la commande publique.

Graphique 14 Synthétique des difficultés rencontrées par les entreprises évaluées



Source : CEPICI / DPES

de suivi-évaluation des investissements privés, les entreprises soumettent leurs attentes.

Pour cette phase, les attentes relevées par le dispositif sont les suivantes :

- Faire une large diffusion des avantages qu'offre le code des investissements auprès des entreprises installées en Côte d'Ivoire ;
- Mettre plus de célérité dans le traitement des dossiers de sollicitation de l'agrément ;
- Accompagner les entreprises dans leurs démarches auprès de l'administration publique et faciliter la mise en relation d'affaires avec des partenaires extérieurs ;
- Assister les PME dans la recherche de financement.

8.7- Revue synthétique des résultats de suivi évaluation des entreprises agréées , focus 2012-2015

Le dispositif de suivi-évaluation mis en œuvre par le CEPICI fait ressortir des résultats satisfaisants notamment au niveau de la population des entreprises étudiées, du taux de réalisation des investissements et de celui de la création des emplois permanents.

De 2012 à 2015, le nombre d'entreprises agréées suivies et évaluées est passé de 62 à 115 notamment avec un taux moyen de réalisation des investissements affiché à 120% et un taux moyen de création des emplois de 114%.

Les tableaux synthétiques ci-dessous font une synthèse des résultats du dispositif de suivi-évaluation sur la période 2012 - 2015.

Par ailleurs, les entreprises évaluées ont exprimé des attentes à l'égard du CEPICI pour la facilitation de la mise en œuvre du code des investissements.

Attentes des investisseurs

Acteur principal de la mise en œuvre du code des investissements, le CEPICI assure la veille du bon fonctionnement des entreprises agréées. Ainsi à travers son dispositif

Tableau 11: Tableau synoptique annuel des résultats de suivi évaluation des entreprises agréées, focus 2012-2015

Années d'agrément des entreprises	2012	2013	2014	2015	2012 -2015
Nombre d'entreprises agréées suivies	99	126	156	149	530
Nombre d'entreprises agréées évaluées	62	98	105	115	380
Montant des investissements prévisionnels 2 (en milliards FCFA)	89	458	286	386	1 219
Montant total des investissements réalisés 1	20	411	466	787	1 684
Taux de réalisation par rapport à l'investissement prévisionnel	22,4%	89,7%	163%	204%	120%
Nouveaux emplois prévisionnels 2	3 036	4 363	2 964	3 926	14 289
Nouveaux emplois créés 3	861	3 455	4 969	7 046	16 331
Taux de création des emplois	28,3%	79%	168%	179,4%	114%
Nombre d'entreprises agréées non tracées	37	28	51	34	150

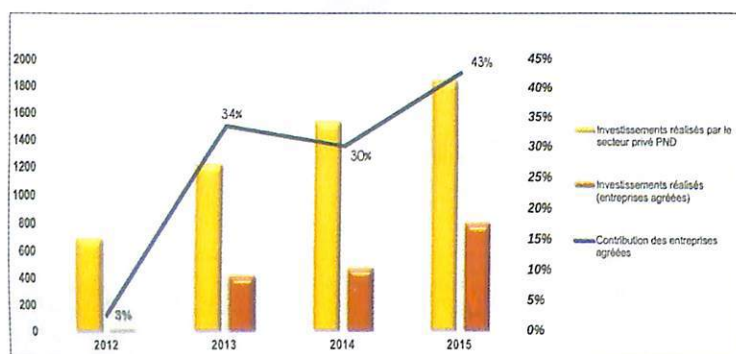
Source : CEPICI / DPES

Sources : Etats financiers- Dossiers d'agrément ² - Fiches de collecte ³

Le graphique ci-dessous met en lumière la performance du CEPICI dans la mobilisation des investissements au cours de la première phase du PND (2012-2015)

La contribution partielle du CEPICI au financement du PND entre 2012 et 2015 est de 1 684 milliards FCFA soit 32% d'investissements mobilisés par le secteur privé national.

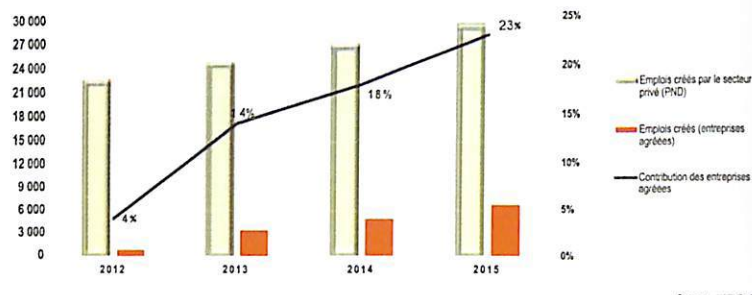
Graphique 16: Contribution des entreprises agréées aux objectifs de mobilisation des investissements privés



Source : CEPICI - MEF

Entre 2012 et 2015, les activités du CEPICI en faveur des investisseurs ont permis la création de plus de 16 000 emplois permanents soit 15% des emplois générés par le secteur privé national.

Graphique 17: Contribution des entreprises agréées aux objectifs de création des emplois

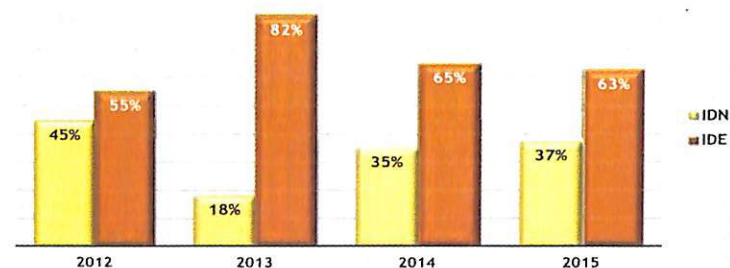


Source : CEPICI-MEF

Le graphique ci-dessous met en lumière la performance du CEPICI dans l'attraction des investissements agréés réalisés au cours de la première phase du PND (2012-2015)

Depuis la mise en œuvre du code des investissements de 2012, la part des IDE en provenance des entreprises évaluées s'est établie, par année, à plus de 50%, traduisant le succès de la politique d'attraction des investissements agréés.

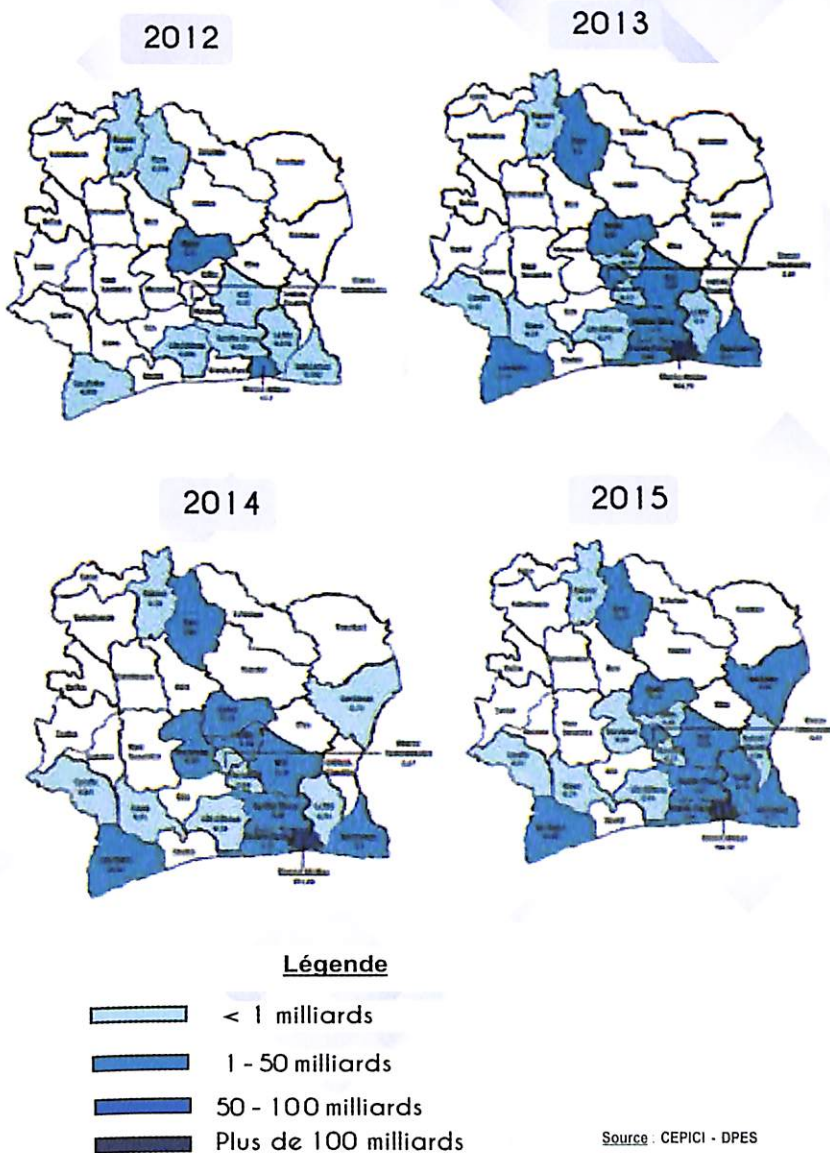
Graphique 18: Répartition des investissements réalisés selon l'origine et l'année par les entreprises agréées durant la première phase du PND : 2012-2015



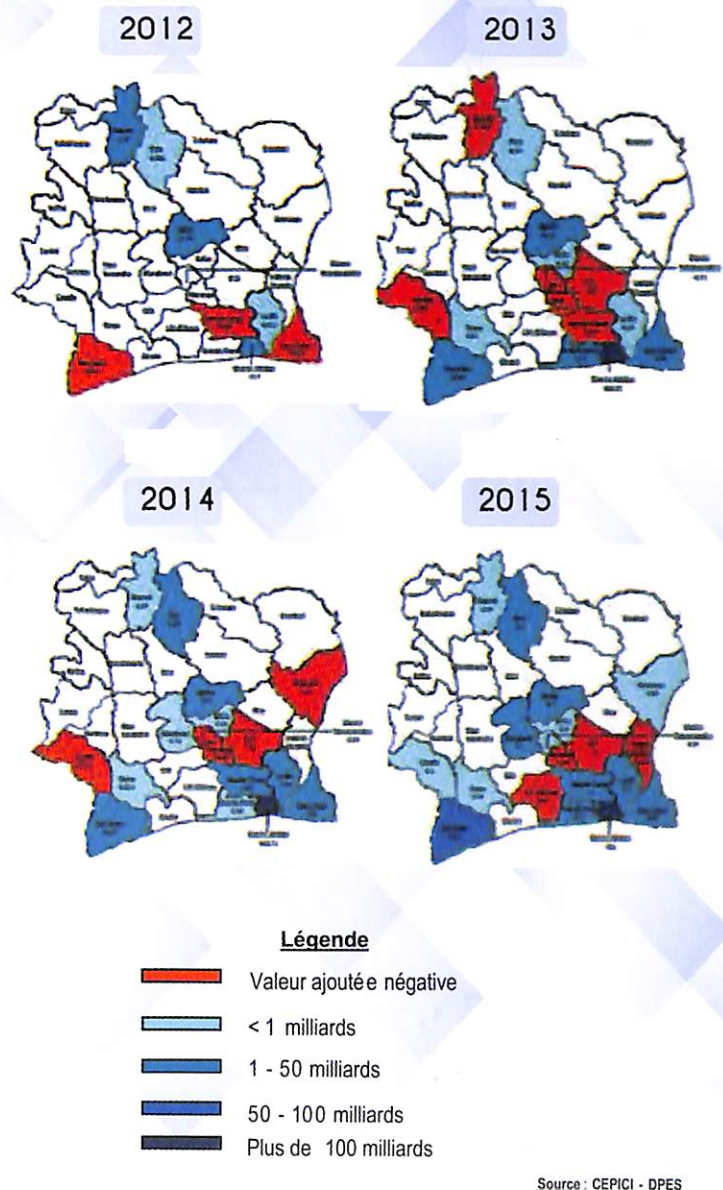
Source : CEPICI / DPES

Le graphique ci-dessous met en lumière la performance du CEPICI dans l'attraction des investissements agréés réalisés au cours de la première phase du PND (2012-2015) par région.

Graphique 19: Carte régionale des investissements annuels réalisés par les entreprises agréées Focus : 2012 à 2015



Graphique 20: Carte régionale de la valeur ajoutée annuelle générée par les entreprises agréées Focus : 2012 à 2015

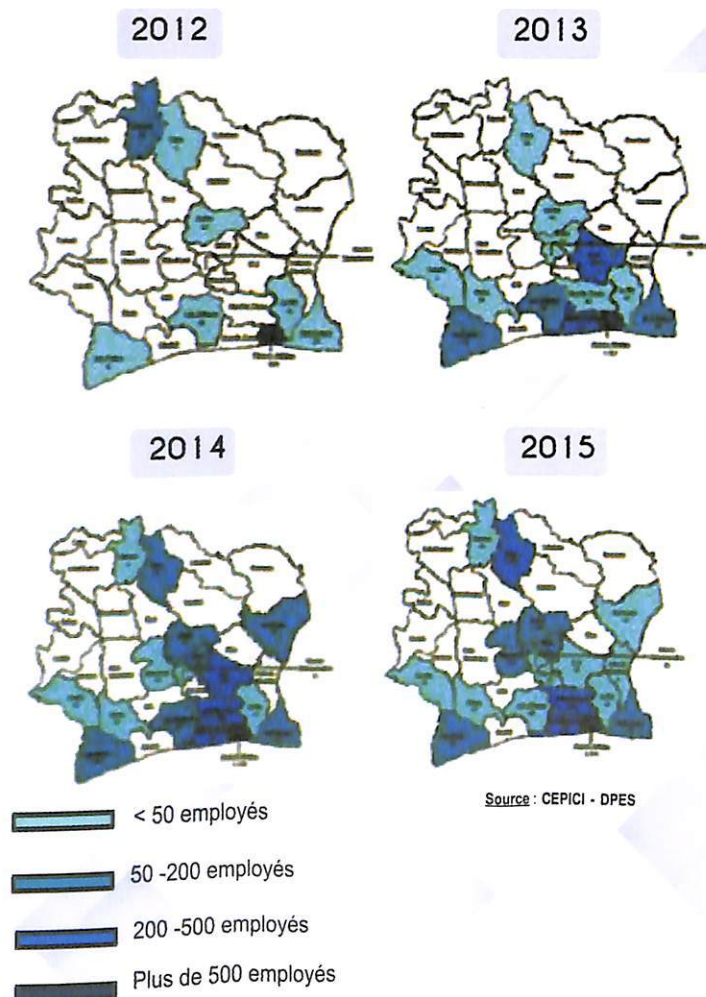


Le graphique ci-dessous met en lumière la performance du CEPICI dans la création de richesse au cours de la première phase du PND (2012 - 2015) par région .

Le graphique ci-dessous met en lumière la performance du CEPICI dans la création d'emploi au cours de la première phase du PND (2012-2015) par région



Graphique 21: Carte régionale des emplois annuels créés par les entreprises agréées Focus : 2012 à 2015



9.- Recommandations de politique d'investissements privés agréés

A l'issue des travaux d'élaboration et de validation du rapport économique et financier sur les entreprises agréées focus 2015, plusieurs recommandations ont été formulées par les experts nationaux :

- Traçabilité des entreprises agréées
 - o Utiliser la grille de scoring pour identifier le risque de non traçabilité des entreprises ;
 - o Sensibiliser les entreprises agréées au respect de leurs engagements au regard des exigences du code des investissements notamment la mise à disposition des états financiers, la conformité à l'emploi et à la sécurité sociale ;
 - o Prendre un arrêté pour définir les modalités de transmission des états financiers des entreprises agréées de la Direction Générale des Impôts vers le CEPICI ;
 - o Mettre effectivement en œuvre l'application des exigences du code des investissements notamment en ce qui concerne le retrait de l'agrément aux entreprises qui refusent de respecter leurs engagements ;
 - o Mettre en relation les entreprises agréées et les cabinets conseils durant la phase ex-ante et ex post de réalisation de leur programme d'investissement dans le cadre de leur accompagnement.

- Pérennité des entreprises agréées
 - o Proposer un modèle permettant d'apprécier la pérennité des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements ;
 - o Elargir l'horizon temporelle de la collecte des états financiers, l'étendre sur cinq ou sept années au lieu de trois années d'exercice.

- Études d'impact social économique et environnemental
 - o Opérationnaliser la collecte de données via les états financiers et les fiches de d'enquête sur une cohorte d'entreprises agréées entre 2012 et 2019 afin de mesurer la contribution globale et sectorielle du CEPICI à la mobilisation des investissements privés en Côte d'Ivoire.

- o Renforcer la coopération avec les Partenaires Techniques et financiers (PTF) afin d'opérationnaliser le système de Télé Déclaration des investissements privés entrants en Côte d'Ivoire ;

- o Renforcer les capacités des agents intervenant dans la mise en œuvre du dispositif du Suivi-Evaluation des investissements privés agréés par la formation et la mise à disposition de moyens matériels, logistiques.





ANNEXE

**LISTE DES REFORMES INITIEES PAR LA COTE-D'IVOIRE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME DOING BUSINESS D'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES
AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

INDICATEUR DOING BUSINESS	REFORMES	Rang : 122 ^{ème} RDB* ⁵ 2019
Création d'entreprises	1. Réalisation des formalités d'entreprises en ligne avec génération d'un Identifiant Unique (IDU).	
Octroi du Permis de Construire	2. Réduction des délais de délivrance du Certificat de conformité de 73 jours à 10 jours; 3. Renforcement du cadre réglementaire de la construction et de l'urbanisme par l'élaboration et l'adoption de la loi portant Code de la Construction et de l'Habitat; 4. Réduction des délais de réalisation de l'étude géotechnique de 25 à 10 jours et les délais de délivrance de la notice de sécurité incendie de 10 à 2 jours.	
Transfert de Propriété	5. Déploiement sur internet l'applatif Easy-Cadastre; 6. Mise en ligne des informations sur la propriété foncière; 7. Renforcement du cadre juridique de l'égal accès (homme-femme) et de l'administration de la propriété foncière; 8. Mise en place une plateforme non juridictionnelle et spécifique de plainte en ligne.	
Raccordement à l'électricité	9. Réalisation du raccordement à l'électricité en ligne et la mise en ligne du Bordereaux de Prix Unitaire de branchement et d'accès des usagers aux services du Secteur de l'Electricité (BPU) ainsi qu'un calculateur de devis; 10. Communication des informations sur les changements de tarif d'électricité avant leur mise en vigueur.	
Paiement des impôts et taxes	11. Mise en place la télé-déclaration et le télépaiement des impôts et taxes; 12. Mise en place un mécanisme de remboursement des crédits de TVA.	
Exécution des contrats	13. Réduction des délais entre la saisine des tribunaux et le prononcé des décisions ; 14. Renforcement du cadre réglementaire des procédures spéciales pour le règlement des petits litiges ; 15. Mise en ligne des statistiques de l'activité judiciaire du Tribunal de Commerce d'Abidjan.	

⁵ Rapport Doing Business publié en oct. de l'année N pour le classement au titre du cycle (année) N+1.

AU TITRE DE L'ANNEE 2018

INDICATEUR DOING BUSINESS	REFORMES	Rang : 139 ^{ème} RDB* 2018
Création d'entreprises	16. Renforcement de l'acte sous seing privé en tant qu'instrument à part entière de constitution des sociétés de type SARL, SNC, SCS	
Octroi du Permis de Construire	17. Nomination au Guichet unique du permis de construire d'un architecte permanent impliqué dans l'examen des demandes de permis de construire.	
Transfert de Propriété	18. Mise en ligne de diverses informations sur la propriété foncière; 19. Réduction des coûts de mutation immobilière de 100 000 FCFA à travers la réduction de 2% à 1.5% du taux de calcul de l'émolument proportionnel du notaire sur la valeur des biens compris entre 10 millions et 30 millions.	
Obtention de Prêts	20. Renforcement significatif du nombre de personnes répertoriées dans la base de données du BIC par la collecte d'informations sur le crédit et l'intégration des données des grands facturiers	
Paiement des impôts et taxes	21. Opérationnalisation du portail e - impôts de déclaration et de paiement des impôts et taxes en ligne.	
Exécution des contrats	22. Mise en ligne des statistiques relatives à l'activité judiciaire du Tribunal de commerce d'Abidjan pour les années civiles 2016 et 2017 permettant de monitorer les performances du tribunal dans le traitement des affaires commerciales ; 23. Création et mise service au Tribunal de Commerce d'Abidjan de la 6 ^{ème} chambre de jugement pour le règlement des petits litiges .	

AU TITRE DE L'ANNEE 2017

INDICATEUR DOING BUSINESS	REFORMES	Rang : 142 ^{ème} RDB* 2017
Octroi du Permis de Construire	24. Renforcement du cadre réglementaire de délivrance du permis de construire.	
Paiement des impôts et taxes	25. Facilitation du remboursement des crédits deTVA .	

AU TITRE DE L'ANNEE 2016

INDICATEUR DOING BUSINESS	REFORMES	Rang : 142 ^{ème} RDB* 2016
Création d'entreprises	26. Suppression de l'obligation de passage chez le Notaire dans le processus de création des Entreprises de type SARL, SNC, SCS.	
Octroi du Permis de Construire	27. Mise en place du Guichet Unique du Permis de Construire ; 28. L'intégration de l'approche de délivrance du permis de construire fondée sur la gestion des risques.	
Obtention de prêts	29. Opérationnalisation du Bureau d'Information sur le Crédit; 30. Mise en place du Registre électronique des Sûretés Mobilières.	
Protection des investisseurs	31. Institution de voies de recours en annulation pour les actionnaires minoritaires contre les conventions présentant un conflit d'intérêt.	
Paiement des impôts et taxes	32. Institution d'un formulaire unique de déclaration et de paiement des impôts et taxes; 33. Réduction de la charge fiscale liée au contrôle fiscal; 34. Facilitation du remboursement des crédits de TVA; 35. Renforcement des garanties accordées aux contribuables en matière de recours contentieux.	
Commerce transfrontalier	36. Réduction des coûts des certificats et autorisations dans le cadre du commerce extérieur.	
Exécution des contrats	37. Mise en place de procédures spéciales pour le règlement des petits litiges ; 38. Institution d'un recours obligatoire au règlement amiable avant toute saisine des juridictions commerciales; 39. Renforcement du processus d'automatisation des activités judiciaires dans le fonctionnement du Tribunal de Commerce d'Abidjan (Etribcom).	
Règlement de l'insolvabilité	40. Institution dans les procédures de redressement judiciaire, de l'apport en financement et son privilège en cas de liquidation (OHADA); 41. Institution au profit des créanciers, d'une voie de recours contre la décision rendue par la juridiction compétente, dans les cas de ; contestations de leurs créances (OHADA) 42. Renforcement du cadre juridique du déroulement des procédures d'insolvabilité.	

AU TITRE DE L'ANNEE 2015

INDICATEUR DOING BUSINESS	REFORMES	Rang : 147 ^{ème} RDB* 2015
Création d'entreprises	43. Mise en place d'un Identifiant Unique permettant l'immatriculation juridique, fiscale et sociale d'une entreprise; 44. Effectivité de la mesure de levée de passage obligatoire chez le Notaire pour la constitution des sociétés de type SARL; 45. Réduction des délais de création d'entreprise au Guichet Unique du CEPICI de 48h à 24h; 46. Mise en place du cadre juridique de l'introduction de procédure électronique dans la création d'entreprise.	
Transfert de propriété	47. Réduction du taux des droits d'enregistrement en matière immobilière de 6% à 4% 48. Prise du cadre juridique portant renforcement du transfert de propriété à travers l'intégration de la signature électronique et de l'horodatage au Livre Foncier Electronique (LIFE).	
Obtention de prêts	49. Publication des données de la Centrale des Risques de la BCEAO avec un historique de trois (03)ans ; 50. Mise en place d'une base de données centralisée sur les suretés mobilières; 51. Renforcement des droits légaux des créanciers privilégiés.	
Paiement des impôts et taxes	52. Mise en ligne des formulaires de déclaration des Impôts et taxes; 53. Allègement de la charge administrative relative au contrôle fiscal à travers une réduction des délais et périodes du contrôle fiscal.	
Exécution des contrats	54. Rationalisation des procédures de résolution des litiges commerciaux; 55. Publication des décisions du Tribunal de Commerce; 56. Introduction de procédures électronique dans le fonctionnement du Tribunal de Commerce d'Abidjan; 57. Formalisation de la médiation conventionnelle et judiciaire comme mode alternatif de résolution des litiges commerciaux.	
Commerce transfrontalier	58. Opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce Extérieur & formalisation du site internet du GUCE comme portail unique d'information sur les procédures afférentes au commerce extérieur.	
Règlement de l'insolvabilité	59. Renforcement du cadre juridique par la prise de mesures fiscales incitatives à la reprise d'entreprises en difficultés (exonération de l'impôt BIC pour 3 ans); 60. Prise du cadre juridique portant introduction de l'usage de procédés électroniques dans le déroulement des ventes aux enchères pour l'amélioration du taux de recouvrement des créanciers.	

AU TITRE DE L'ANNEE 2014

INDICATEUR DOING BUSINESS	REFORMES	Rang : 167 ^{ème} RDB* 2014
Création d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> 61. Publication de l'avis de constitution d'entreprise en ligne sur le site Internet du CEPICI; 62. Réduction des coûts administratifs de création d'entreprise pour les sociétés commerciales au capital de 10 millions de FCFA maximum; 63. Réduction des délais de création d'entreprise au Guichet Unique du CEPICI de 48h à 24h; 64. Levée de l'obligation de passage chez le notaire pour l'établissement des actes de constitution pour les sociétés de type SARL ; 65. Levée de l'exigence du capital minimum pour les sociétés de type SARL. 	
Octroi du permis de construire	<ul style="list-style-type: none"> 66. Réduction du nombre de procédures d'octroi du permis de construire de 16 à 11 du délai de 364 à 87 jours. 	
Raccordement à l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> 67. Réduction du nombre de procédures de 8 à 4 et les délais de 55 à 28 jours pour le raccordement à l'électricité d'un entrepôt au réseau électrique pour une puissance souscrite de 160 KVA. 	
Transfert de propriété	<ul style="list-style-type: none"> 68. Institution de la procédure fusionnée d'enregistrement et de publication de l'acte de vente par la conservation foncière réduisant les délais de 25 à 15 jours; 69. Mise en ligne du Livre Foncier (LIFE); 70. Réduction du taux des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles de 7% à 6%. 	
Protection des investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> 71. Permettre aux actionnaires ou associés détenant une part inférieure ou égale à 10% du capital social, de demander l'expertise d'une transaction effectuée par les dirigeants de l'entreprise; 72. Permettre aux actionnaires de demander réparation aux dirigeants pour une transaction conclue et approuvée par les organes dirigeants de l'entreprise en cas d'abus, de déséquilibre, de conflit d'intérêt ou de préjudices subis. 	
Obtention des prêts	<ul style="list-style-type: none"> 73. Institution des bureaux de crédit privés chargés de recueillir les données sur le crédit & le suivi des emprunteurs. 	
Commerce transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> 74. Opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE). 	

AU TITRE DE L'ANNEE 2013

INDICATEUR DOING BUSINESS	REFORME	Rang : 177 ^{ème} RDB* 2013
Création d'entreprises	<p>75. Création du Guichet Unique de création d'entreprises en vue de la réduction des délais de création à 48 heures maximum et 24 heures minimum et la simplification des procédures;</p> <p>76. Réduction du Coût de publication de l'avis de création des entreprises à 15 000 F.CFA;</p> <p>77. Réduction des Coûts de création des entreprises permettant de passer de 661.613 F.CFA à 182.400 F.CFA, ce sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Baisse du coût des actes des notaires à 120.000 b. Baisse du coût de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier à 15 000 F.CFA; c. Suppression de l'obligation de légalisation du journal portant publication de l'annonce légale de création, préalable à l'ouverture du compte bancaire de l'entreprise; d. Suppression de l'exigence de l'extrait du casier judiciaire simultanément avec la déclaration sur l'honneur au moment de l'immatriculation au Registre du Commerce conformément aux dispositions de l'OHADA; e. Suppression de l'exigence et du coût du cachet sur les formulaires de Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) par l'instauration d'un formulaire unique du Guichet Unique du Service des Formalités d'Entreprises du CEPICI. <p>78. Réduction de frais d'imposition des actes de création d'entreprises (droits d'enregistrement de statuts, de la DNSV, et des droits de timbre de 140 174 F.CFA à 30 600 F.CFA.</p>	
Octroi du permis de construire	<p>79. Réduction du nombre de procédures (de 17 à 11), des délais (de 475 à 93 jours) et du coût (de 428 890 à 376 886 F.CFA) de délivrance du permis de construire;</p> <p>80. Coût du visa du permis de construire par les architectes pour les visa de permis de construire de 300 F.CFA/m²</p>	
Transfert de propriété	<p>81. Réduction des exigences fiscales préalables aux transactions immobilières en vue de la réduction des délais des formalités fiscales liées à toute transaction immobilière;</p> <p>82. Réduction du coût des procédures de transfert de propriété à 90.000 F.CFA /TTC à hauteur de 70% d'abattement sur le coût initial de 300 F.CFA/m² ;</p> <p>83. Réduction du taux des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles de 10% à 7%.</p>	
Exécution des contrats	<p>84. Création des tribunaux de commerce et la mise en place du Tribunal de Commerce d'Abidjan en vue de la réduction des délais, procédures et coût ;</p> <p>85. Réduction des coûts d'actes de Justice à travers la réglementation de ceux -ci en vue d'éviter les faux frais de Justice.</p>	

Tableau 12: Analyse des liaisons entre la traçabilité des entreprises et leurs caractéristiques

Variables indépendantes	Khi-deux	P-value	V de Cramer
Nationalité du dirigeant	0,6377	0,425	0,0758
Type actionnariat	8,3111	0,004*	0,2736
Zone d'implantation	0,1884	0,910	0,0412
Attente	13,5285	0,000*	0,3491
Régime d'incitation	7,2035	0,007*	0,2547
Secteur d'activité	0,4487	0,503	0,0636
Durée des avantages	13,3367	0,000*	0,3466
Typologie	6,6455	0,010*	0,2447
Type d'investissement	12,0182	0,001*	0,3290
Sexe du dirigeant	0,0527	0,818	0,0218
Statut juridique	4,6354	0,098**	0,2044
Extension d'activité	18,9441	0,000*	0,4131
Niveau d'investissement	62,4539	0,000*	0,7501
Financement bancaire	0,0717	0,789	0,0254

Niveau de significativité: * :5% ** :10%

Source : CEPICI - DPES



Tableau 13: Choix du modèle binaire

Measures of Fit for probit of tracabilite

Warning: Current model estimated by probit, but saved model estimated by logit

Model:	Current probit	Saved logit	Difference
N:	111	111	0
Log-Lik Intercept Only:	-47.524	-47.524	0.000
Log-Lik Full Model:	-22.331	-22.242	-0.089
D:	44.661 (104)	44.485 (104)	0.177 (0)
LR:	50.386 (6)	50.562 (6)	-0.177 (0)
Prob > LR:	0.000	0.000	0.000
McFadden's R2:	0.530	0.532	-0.002
McFadden's Adj R2:	0.383	0.385	-0.002
Maximum Likelihood R2:	0.365	0.366	-0.001
Cragg & Uhler's R2:	0.634	0.636	-0.002
McKelvey and Zavoina's R2:	0.812	0.808	0.003
Efron's R2:	0.536	0.547	-0.010
Variance of y*:	5.309	17.171	-11.862
Variance of error:	1.000	3.290	-2.290
Count R2:	0.928	0.928	0.000
Adj Count R2:	0.529	0.529	0.000
AIC:	0.528	0.527	0.002
AIC+n:	58.661	58.485	0.177
BIC:	-445.130	-445.307	0.177
BIC*:	-22.129	-22.305	0.177

Difference of 0.177 in BIC* provides weak support for saved model.

